

# La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)  
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine  
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)



**TÉLÉPHONES :**  
Nantes ..... 120.71  
Rennes ..... 30.07

**ADMINISTRATION ET REDACTION :**  
Nantes : 10, Rue de Bel-Air  
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés  
ne sont pas rendus

**ABONNEMENT ANNUEL :**  
Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

**COMPTES CHEQUES-POSTAUX**  
Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37,  
Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-78.

## La C. F. T. C. joue de bonheur !

### Brillants succès aux Elections prud'homales

Partout, à travers la France, la C. F. T. C., qui avait pu craindre des pertes par suite de la disparition des élections dites « triangulaires » (C. F. T. C., C. G. T., C. G. T. U.), et de l'assaut d'un front commun neuf et bouillant, partout la C. F. T. C. voit, au contraire, ses positions maintenues, et même dans bien des endroits considérablement améliorées.

Pour notre région, un nouveau siège a été gagné à Fougères, 2 à Laval, et partout ailleurs nos candidats ont été réélus avec des majorités presque toujours plus fortes qu'aux élections de 1932. Nos lecteurs auront intérêt à se reporter à la chronique locale pour s'en rendre compte : Rennes, Fougères, Laval, Nantes, Angers, Cholet, Niort.

Un véritable triomphe est à signaler pour le Nord : 3 sièges perdus contre le Front Commun, mais par contre, 20 AUTRES SIEGES CONQUIS. C'est ainsi que les Syndicats Chrétiens du Nord de la France peuvent maintenant s'enorgueillir du beau tableau suivant :

1926... 14 conseil <sup>1</sup> prud'hommes
1929... 24
1932... 36
1934... 44
1935... 61

Oui, la C. F. T. C. est en marche, et toujours vers les hauteurs.

### PENSONS à l'Assemblée Générale du 22 Décembre

### Sténo-Gazette

Notre syndicat des Goémonniers Bretons vient de se porter partie civile contre un importateur impliqué dans une affaire de contrefaçon d'iode ; l'entrée frauduleuse de l'iode et de ses dérivés a eu, en effet, pour résultat de faire baisser les cours de la soude et de l'iode de près de moitié pour le goémonnier.

La C. I. S. C. (Confédération Internationale des Syndicats chrétiens) a tenu, en septembre dernier, trois journées d'études à Rochefort (Belgique). Sarrazin (Pays-Bas) y donna un rapport sur « l'industrialisation des peuples asiatiques et ses suites pour les ouvriers européens » ; le R. P. Muller (Belgique) parla sur « l'ordre corporatif et la situation du mouvement syndical dans cet ordre » ; et J. Scherrer (Suisse) fit une exposé sur « les enseignements de la disparition du mouvement syndical dans différents pays ». G. Tessier (France) et H. Pauwels (Belgique) dirigèrent les discussions.

Deux livres, que tous les militants doivent connaître, viennent de paraître : Vers la réforme corporative de la Marine Marchande, par notre camarade Ernest Lamort Secrétaire Général de l'Entente Interfédérale des Pêcheurs de France ; et Un ouvrier chrétien, biographie de notre si cher disparu Arthur Houte (ce dernier ouvrage aux Editions S. E. D. O. P., 78, rue Gustave Desmetre, à Halluin, prix 3 francs, franco 3 fr. 50).

Le 6 novembre, notre Fédération du Textile, conduite par Blain, Meck et Bilger, a été reçue par M. Frossard, Ministre du Travail, avec lequel elle s'est longuement entretenue, et auquel elle a remis une note sur les projets d'entente professionnelle dans la soierie et la rayonne, et sur les 40 heures.

Le Congrès de la Fédération des Syndicats professionnels de Marins (C. F. T. C.) s'est terminé le 1<sup>er</sup> décembre, à Brest, par un grand meeting professionnel, sous la présidence de Jules Zirnheld, Président de la C. F. T. C. Ce Congrès a connu un succès sans précédent.

Le Congrès annuel de l'Union Nationale des Syndicats Féminins de l'Abbaye (C. F. T. C.) s'est tenu à Paris du 22 au 24 novembre, de nombreuses déléguées de Paris et de la province y assistèrent.

### La Grève de Saint-Chamond

### La Victoire des ouvriers a été obtenue grâce aux Syndicats chrétiens

Tout le monde a pu suivre au jour le jour, la marche de la grève de Saint-Chamond, type du conflit professionnel, due à un mécontentement des plus justifiés de la part des ouvriers, notamment en ce qui concerne la surveillance (gardiens rovers au côté !) et les pénalités, et aussi le calcul des salaires.

Trop limités aujourd'hui, nous nous efforçons de revenir sur l'histoire de ce conflit. Nous tenons simplement à souligner maintenant que les ouvriers firent preuve du plus remarquable esprit de conciliation, et ne se décidèrent à recourir à la grève qu'après avoir épuisé, au cours d'un mois de vaines démarches, toutes les chances de conciliation.

Conduite dans le calme et la dignité et sur le terrain strictement professionnel — et cela nous rappelle non sans quelque fierté la grève du Bâtiment de Nantes — et terminée par la signature d'un contrat collectif de travail qui donne satisfaction aux revendications essentielles des ouvriers, cette grève, grâce aux vaillants militants de la C.F.T.C., dont Pérès et Chacornac, a démontré la valeur et l'efficacité des méthodes d'entente et de collaboration que le syndicalisme chrétien met au service de la classe ouvrière.

Un détail qui a sa valeur : le jour de la reprise du travail, juchés sur un camion, les délégués syndicaux, Pérès et Chacornac, haranguent une dernière fois les 3.000 ouvriers qui défilent. La majeure partie des ouvriers veulent leur serrer la main et les remercient. Quelle émotion contenue dans ces poignées de main de braves gens, et dans cette invitation de chacun : « vous reviendrez, n'est-ce pas ? »

« Je n'ai jamais vu une grève comme celle-là ! » Tel est le refrain de chacun des habitants de Saint-Chamond, de l'agent de police au commerçant.

Quant nous disions que c'était comme à Nantes, au mois d'avril, et mieux encore.

Qu'en pensent nos calomnieux professionnels ?

### Exigez vos allocations familiales

Dans une Union Régionale de l'Est, un ouvrier avait demandé au chef de chantier ses allocations familiales, et lui avait remis les certificats de vie de ses enfants. Le chef de chantier sans avoir fait l'établissement sans avoir fait le nécessaire, ce n'est qu'après de nouvelles réclamations que notre syndicat obtint satisfaction.

Mais la caisse de compensation refusa de verser les allocations arriérées, se basant sur le reste sur les dispositions de la loi.

L'employeur ne voulant pas non plus s'exécuter pour le règlement de ces allocations arriérées, l'affaire fut portée devant le Conseil des Prud'hommes, et celui-ci condamna l'employeur, conformément aux dispositions de l'article 101 du Livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail, à verser à l'ouvrier la somme de 1.500 francs, montant des allocations familiales arriérées.

### Un premier résultat officiel vient couronner la campagne de notre Syndicat de St-Nazaire contre les méfaits de la soudure à l'arc

Par un décret en date du 16 octobre 1935, abrogeant celui du 16 novembre 1929, la liste des maladies ayant un caractère professionnel est étendue aux cas d'intoxication provoquée par le zinc, sa fusion, ses alliages, la soudure et le découpage au chalumeau des tôles galvanisées. Tous les cas compris dans cette liste doivent être obligatoirement déclarés par les médecins traitants, en vue de l'extension ultérieure de la loi sur les maladies professionnelles donnant droit à réparation.

C'est donc un premier pas que nous enregistrions avec satisfaction. Nous y reviendrons.

### Une courte grève reçoit une solution satisfaisante grâce au Syndicat chrétien

Une courte grève a éclaté, le 26 novembre, dans une petite usine du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris ; elle intéressait un atelier occupant une trentaine d'ouvriers.

Ces derniers, qui avaient subi deux diminutions de salaires de 5 % chacune, s'élevaient contre la prétention du patron de réduire leur rémunération dans une proportion de 10 %.

Après des pourparlers rapidement menés et l'intervention de H. Sinjon, du Syndicat professionnel de la Métallurgie (C. F. T. C.) de la région parisienne, une solution transactionnelle est intervenue.

Au cours d'une réunion tenue peu avant la reprise du travail, Sinjon félicita les grévistes de leur calme et de leur cohésion, et invita les non-syndiqués à rejoindre sans tarder les organisations syndicales.

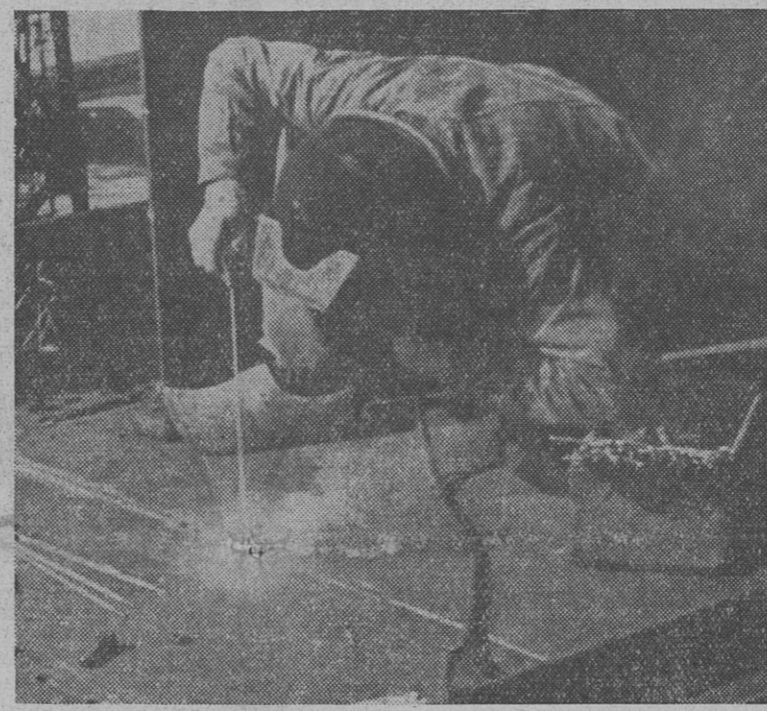
### Un beau succès de nos syndicats Alsaciens

Des élections pour le conseil de discipline des Travailleurs municipaux de Haguenau, Saverne et Wissembourg, ont eu lieu en septembre dernier.

Les douze candidats présentés par nos syndicats — six titulaires et six suppléants — furent élus par 162 voix sur 195 électeurs.

Bravo !

Voici la FIN DE L'ANNÉE  
Syndiqués  
et Syndicats  
REGLEZ DONC  
VOS COTISATIONS  
EN RETARD  
MERCI



Ouvrier soudeur à l'arc au travail



### Les chiens aboient ! la caravane passe...

Les différents échos qui nous sont parvenus, en dehors des faits que nous avons pu nous-mêmes remarquer, nous font très bien imaginer la petite conversation suivante, entre les dirigeants confédérés de la Bourse du Travail de Nantes, vers le mois de mai dernier, après la grève du bâtiment du mois d'avril.

— Alors, c'est fini, cette grève ?

— Pas dommage !

— C'est vrai, il n'y aurait eu que nous, ça n'aurait pas traîné si longtemps.

— Bien sûr, ou aurait pu accepter six sous de diminution. La baisse de salaire aurait ainsi été ramené de onze sous à six sous. Les ouvriers auraient marché ; et il n'y aurait pas eu cette grève avec tous ces tracassés.

— Oui, sans ces sacrés unitaires, ça y était. Tout était réglé par nous comme d'habitude.

— Les salauds, ils nous ont eus ! Heureusement que les Syndicats Chrétiens sont venus nous donner un coup de main !

— Mon vieux, à parler franc, sans eux, on était de la revue. — Ils ont inspiré confiance aux grévistes, et ceux-ci les ont écoutés lorsqu'ils se sont opposés à la démagogie des unitaires.

— Et lorsque Sénat a voulu les entraîner à faire de l'agitacion politique.

— Sans les Syndicats Chrétiens certainement, les ouvriers n'auraient pas tenu quatre semaines. Ils n'auraient jamais eu pareille confiance en nous.

— Surtout s'ils avaient su que nous n'étions même pas cent syndiqués.

— Enfin, ça y est, et ça ne s'est pas trop mal terminé.

— Oui, trois sous seulement de diminution. C'est épatant.

— Mais ça ne fait pas notre beurre, tout ça...

— Quoi donc ?

— Les Syndicats Chrétiens...

— Bien quoi ?

— Tu parles que ça va les met-

tre en valeur, et nous, par contre...

— Sacré tonnerre ! Les unitaires nous ont déjà possédés. Faut pas que ça continue avec les « chrétiens ».

— Oh ! une riche idée : les « chrétiens » nous ont sortis de la mouise contre les unitaires... Si on manœuvrait maintenant avec les unitaires contre les « chrétiens ».

— Famineuse, ton idée, d'autant plus qu'avec toutes ces histoires de front commun, de front populaire, et tout le tra-la-la, il est possible que nous soyons obligés de faire sans tarder, avec eux, un syndicat unique.

— Il n'y a pas de temps à perdre : attention aux élections prud'homales de novembre, hein ! — Oui il faut tout mettre en œuvre pour qu'ils échouent encore cette année dans la section Industrielle.

— C'est vrai, il y a trois ans, ils ont eu pas mal de succès. Ils nous auront pourtant, là aussi, comme dans la section du Commerce.

— Ne dis pas cela, malheureux. J'en suis sûr moi aussi, mais je me garde bien d'en parler.

— En tous cas, il faut conserver nos places encore cette année.

— Oui, mais comment faire ?

— D'abord, une bonne campagne de dénigrement contre eux, dès maintenant. Nous trouverons bien des raisons au fil des jours.

— ??

— Oui, au besoin on inventera des histoires. — Il n'y aura peut-être pas moyen de faire autrement, surtout dans le bâtiment.

— On va offrir, là, un siège aux unitaires, pour faire bloc avec eux contre les « chrétiens ».

— Très bien.

— On va demander aussi à notre vieux candidat qui voulait se retirer, et que tout le monde estime, de se représenter encore une fois.

— Marchera-t-il ? Il est de la vieille école ; notre société ne lui va guère.

— Faudra bien.

Et l'on imagine la suite. Ce qui fut dit fut fait. Et le tout fut couronné, ces jours derniers, au moment des élections prud'homales, d'une ignoble campagne d'affiches, reflétant autant la bêtise que la mauvaise foi. N'est-on pas allé jusqu'à nous accuser de collusion avec les patrons parce que le jour de la fête patronale de nos syndicats, nous invitons nos adhérents à fêter le Saint Patron du syndicat ?

.... Eh bien ! malgré tout cela, dans la section de l'Industrie, pour la deuxième fois seulement que les syndicats chrétiens présentaient des candidats, ils ont gagné plusieurs centaines de voix sur les dernières élections, — plus de deux cents, rien que dans le Bâtiment — arrivant même, dans une catégorie, à 18 voix du candidat du front commun.

Et si ce fameux front commun n'eût pas été formé, c'est dans trois catégories que nos candidats auraient eu des élus.

Notre trouée n'en sera que plus belle dans trois ans !

Oui, à l'exemple de nos camarades de la section du Commerce, qui ont été réélus contre leurs concurrents cégétistes et assimilés avec un nombre de voix supérieur à près de 400 à celui qu'ils avaient recueilli lors de leur élection 6 ans auparavant ?

Et nous n'aurions pas confiance dans l'avenir ?

Laissons la meute aboyer, et allons fièrement notre chemin.

LOISELEUR.

### CHEZ LES FONCTIONNAIRES

### ORDRE DU JOUR

voté le 24 Novembre et adressé aux Parlementaires  
aux Pouvoirs Publics et aux Administrations intéressées

Les Travailleurs Chrétiens du Cartel Intersyndical des Services Publics et Assimilés, délégués de cinq départements (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne), et de 31 Administrations (P. T. T., Cheminots, Enseignement, Secrétaires de Mairie et Employés Municipaux, Etablissement National d'Indret, Electricité, Gaz, Tramways, Tabacs, Trésor, Ponts et Chaussées, Préfecture, Contributions, Hôpitaux, Marine Marchande, etc.) réunis au Siège Social de l'Union Régionale de l'Ouest, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, le dimanche 24 Novembre 1935, après avoir entendu leurs orateurs :

1<sup>o</sup> Déclarent n'accepter, à aucun titre d'être rendus responsables d'une crise due, pour une large part, à l'égoïsme des classes dirigeantes, aux excès du capitalisme, et à l'insuffisance du pouvoir d'achat des masses.

2<sup>o</sup> Considèrent comme dénués de toute efficacité, et propres au contraire à aggraver les maux qu'ils se proposent de guérir, les remèdes que préconisent, d'une part, les derniers tenants du libéralisme économique, et, d'autre part, les marxistes et ceux qui reçoivent leurs directives de Moscou.

3<sup>o</sup> Réclament :

A) des mesures plus énergiques pour faire baisser le coût de la vie, par exemple en frappant sans merci les intermédiaires inutiles et les bénéficiaires de sinecures ; ainsi que pour le retour de la mère au foyer ;

B) Une meilleure répartition des richesses (en commençant, par exemple, à faire participer aux bénéfices les Travailleurs des Administrations concédées (électricité, gaz, tramways, etc...), l'établissement de la semaine de 40 heures sur le plan international, la protection des prolétaires contre les offensives des puissances d'argent, l'abaissement progressif des barrières douanières de façon à rétablir de larges courants d'échanges entre les nations, l'intensification de la lutte contre le chômage et la création d'une représentation économique et corporative.

4<sup>o</sup> Dénoncent à l'opinion publique les manipulateurs d'argent et les spéculateurs qui, par la dévaluation monétaire, veulent appauvrir encore la masse des Travailleurs et édifier des fortunes scandaleuses sur la misère générale.

5<sup>o</sup> Déclarent fermement, sans crainte de déplaire à certains timorés, qu'ils admettent, avec certains de leurs camarades de travail, qu'il y a des catégories de biens qui doivent être réservées à la collectivité quand elles en viennent à conférer à ceux qui les possèdent une véritable hégémonie économique.

6<sup>o</sup> Protestent énergiquement contre le caractère immoral ou anti-social de certains décrets-lois qui ont violé le principe, pour eux sacré, du salaire vital, et fait, dans la nation, à la concubine, une place plus favorable qu'à la femme mariée légitimement.

7<sup>o</sup> Demandent instamment, en particulier :

A) Que soient effectués les aménagements suivants :

a) Que soit exonéré de tout prélèvement un minimum de salaire vital égal à 10.000 francs pour les célibataires, minimum majoré de 20 % pour l'épouse et chacun des enfants ;

b) Que les indemnités pour charges de famille soient exonérées de tout prélèvement ;

c) Que l'indemnité de résidence n'entre pas dans le calcul des émoluments nets pour la fixation du pourcentage de prélèvement ;

d) Que soit rétablie l'indemnité de résidence ou représentative de logement pour les petits et moyens traitements ;

e) Qu'un règlement d'Administration publique soit établi dans les plus courts délais pour faire bénéficier tous les employés départementaux et communaux d'allocations familiales, et pour qu'il ne soit pas fait obstacle, à l'égard de ceux qui en bénéficient, à l'application des majorations prévues à partir du troisième enfant ;

f) Que le taux des allocations familiales soit généralisé au niveau du taux des fonctionnaires les plus favorisés.

B) Que soient opérées les abrogations suivantes :

a) Du décret, excessivement lourd pour les petits traitements, qui augmente d'une année les minima pour l'avancement de classe ou d'échelon ;

b) Du décret contraire à la plus élémentaire équité, qui supprime le cumul des pensions de reversion et d'ancienneté de services.

C) Que soient adoptées les propositions suivantes :

a) Que dans toutes les Administrations, les services d'auxiliaires soient réduits à l'exécution de besognes non permanentes, et rémunérés au minimum sur le taux des émoluments du début de carrière des fonctionnaires, soit 9.000 francs ;

b) L'application du bénéfice des Assurances Sociales par coordination du régime des fonctionnaires et de celui des Assurances Sociales ;

c) L'application du service à mi-temps, sous certaines garanties ;

d) Que les âges de 60 et 55 ans, fixés pour la retraite normale soient rigoureusement observés, et que soient rapportées les dispositions de la loi de finances du 31 mars 1932 ; et que soit ouverte à nouveau, dans certaines conditions favorables, une période de départs volontaires

e) Que les Travailleurs aient des délégués au Conseil Supérieur de l'Electricité, créé par décret du 16 juillet.

8<sup>o</sup> Proclament leur attachement à la Paix totale : paix entre les nations et paix sociale.

9<sup>o</sup> Font confiance au désintéressement et à l'activité de leurs militants, ainsi qu'à l'ardeur des jeunes qui montent et qu'animent les mêmes doctrines et les mêmes espérances, pour faire triompher la doctrine de bonté et de justice sociale apportée par les enseignements pontificaux, et notamment les Encycliques « Rerum Novarum » et « Quadragesimo Anno ».

### Il faudrait imiter ceux que vous admirez, Messieurs de la C.G.T.

Le nom d'Auguste Keufer a été donné par la Ville de Paris à l'une de ses rues. Hommage mérité, que le Peuple organe de la C.G.T., a souligné, en vers l'une des figures les plus sympathiques des premiers militants de la C.G.T., homme admirable « dont le souvenir reste toujours vivant parmi les typographes. »

« Ceux-ci — ajoute « le Peuple » — n'oublient pas, en effet, celui qui a tant milité pour leur organisation syndicale et qui, ayant une conception philosophique parti-

culière (Keufer était positiviste), sut y rester fidèle sans jamais se servir de ses fonctions pour faire œuvre de propagande en sa faveur, ni froisser dans son expression les convictions différentes de ceux qui ne la partageaient point. »

Ne point oublier l'homme est bien. Ne point oublier l'exemple de respect des convictions d'autrui et de haute courtoisie qu'il a toujours donné serait non moins louable. Hélas ! on ne s'aperçoit que trop, en lisant le Peuple lui-même, que Keufer est mort sans laisser d'héritiers spirituels au sein de la vieille C.G.T.

Et c'est bien autre chose encore, si on jette les yeux sur ses succédanés de province, qui puent l'anticléricalisme et la bêtise.



FETE DES CATHERINETTES AU « GRIFFON », A RENNES  
Apothéose du Ballet Grec

# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## RENNES

### UNION LOCALE

**Le Conseil de l'U. R. se réunira le 22 Décembre 1935**

Au cours de sa dernière réunion, le Bureau de l'U. R. a décidé de fixer au dimanche 22 décembre la réunion du conseil, prévue à l'article 12 des statuts.

Une circulaire particulière fera connaître en temps utile aux syndicats l'ordre du jour de cette réunion à laquelle ils doivent obligatoirement se faire représenter.

Cette réunion se tiendra à Rennes, à la Maison des Syndicats, 7, rue du Corbin. La première séance aura lieu à 9 h. 30.

Que les syndicats retiennent bien la date : dimanche 22 décembre 1935.

### Les Elections prud'homales

#### Résultats définitifs

##### Section du Commerce

1<sup>re</sup> catégorie. — Célestin Picoux (C. F. T. C.) 187 voix, ELU, (pas de concurrent).  
2<sup>me</sup> catégorie. — Jean Bourrel (C. F. T. C.) 69 voix ELU, (pas de concurrent).

##### Section de l'Industrie

1<sup>re</sup> catégorie. — Ernest Chereau (C. G. T.) 49 voix ELU, (pas de concurrent).  
2<sup>me</sup> catégorie. — Emile Brumosvy (C. G. T.) 54 voix ELU.  
3<sup>me</sup> catégorie. — Léon Vuillemin (C. F. T. C.), 95 voix ; René Godet (C. G. T.) 152 voix, ELU.  
4<sup>me</sup> catégorie. — Pierre Roy (C. F. T. C.) 92 voix ; Paul Anger (C. G. T.) 101 voix ELU.  
5<sup>me</sup> catégorie. — Roulleau, amicale, 27 voix, ELU ; Félix Druais, (C. G. T.) 13 voix.  
6<sup>me</sup> catégorie. — Eugène Duperrin (C. F. T. C.) 9 voix ; Alexandre Potier (C. G. T.) 17 voix ELU.

Ces résultats sont des plus satisfaisants et nous remercions vivement les électeurs et électrices qui nous ont témoigné leur sympathie en votant pour nos candidats.

Sans doute, et nous le regrettons, le nombre de voix recueillies n'a pas été suffisant pour que tous nos candidats soient élus, mais sans jamais avoir espéré un succès complet, nous pouvons cependant affirmer, parce que c'est la vérité, qu'avec un peu plus de discipline, certains résultats auraient pu être inversés. C'est ainsi que notre camarade Roy, dans la 4<sup>me</sup> catégorie et Duperrin dans la 6<sup>me</sup> auraient dû être élus.

Il nous est agréable de faire par ailleurs, d'heureuses constatations. Dans la section commerciale, nos 2 candidats ont été élus sans concurrent.

A vaincre sans péril, nous diront, on triomphe sans gloire. C'est entendu, mais ceci montre tout de même la situation prépondérante que nous occupons dans les milieux « employés » et que nos adversaires eux-mêmes ne cherchent même pas à contester.

Dans la section industrielle, aucun de nos 3 candidats n'a été élu, mais nous ne considérons pas cela comme un échec, car le petit nombre de voix qui sépare nos candidats de ceux des organisations adverses montre malgré tout que les « cégétistes » et les « unitaires » qui avaient fait bloc pour la circonstance ne peuvent plus prétendre être les seuls à représenter la classe ouvrière et qu'une bonne fraction de celle-ci préfère encore notre doctrine et nos méthodes, à celles de nos adversaires qui se réclament de la lutte des classes et de la Charte d'Amiens.

En examinant de près l'ensemble des résultats, nous voyons que la C. F. T. C. a groupé 454 voix contre 388, et si nous prenons seulement la section industrielle, nous avons 196 voix, contre 388, ce qui est bien la meilleure preuve de notre existence, de notre vitalité et l'indication très nette que nous avons notre place bien marquée dans le monde du Travail.

Mais en face de ces résultats, de nouveaux devoirs s'imposent à nous. Nous nous devons de faire plus et mieux.

Sans doute, comme par le passé, nos amis Picoux et Bourrel, Président et Vice-Président de notre Union Régionale, brillamment réélus dans leur catégorie et que nous voulons, ici, féliciter très chaleureusement au nom de tous nos amis, seront toujours prêts à donner les avis et conseils qui leur seront demandés et à remplir, dans un esprit d'équité et de justice, leur rôle de juge et d'arbitre. Toujours nous le savons, nous pourrions compter sur eux.

Mais il faut aussi que les travailleurs et travailleuses sachent bien que notre maison leur est lar-

gement ouverte ; qu'ils y trouveront l'appui dont ils pourraient avoir besoin et qu'ils peuvent dès maintenant compter sur nous pour sauvegarder et défendre en même temps que l'intérêt général, leurs intérêts particuliers.

En avant donc pour de nouvelles conquêtes, pacifiques celles-là, qui montreront que le syndicalisme chrétien n'est pas seulement une organisation de façade, mais une vivante réalité. L. GRIMAUDT.

### La Fête annuelle

L'Union Locale des Syndicats Professionnels avait organisé pour le dimanche 17 novembre, sa fête annuelle et familiale, dans les Salons Gadyby. Malgré des contretemps divers, cette fête — il faut bien le dire — fut réussie en tous points, se déroulant dans une ambiance toute de cordialité et vraiment familiale.

A l'heure prévue, quelque cent cinquante convives envahissaient la grande salle du réputé traiteur. Sous la présidence de M. C. Picoux Président des Unions Régionale et Locale de nos Syndicats Professionnels, ces agapes fraternelles se déroulèrent dans la joie unanime, prouvant une fois de plus que le maintien d'une semblable manifestation ne saurait être discuté.

A l'heure des toasts, M. C. Picoux remercia avec bonheur le traiteur ; excusa diverses personnalités, notamment M. l'abbé Simonneau, aumônier des Œuvres sociales ouvrières, et M. Dubois, ancien bâtonnier, Président du Secrétariat Social, conseiller juridique de nos Syndicats ; puis salua avec plaisir la présence à ses côtés de M. Laumaillet, conseiller municipal. En le remerciant de sa sympathie effective, notre Président le sollicita de prendre la parole.

En quelques phrases aimables, M. Laumaillet fit part de la joie véritable qu'il éprouvait à se trouver au milieu des syndiqués chrétiens en une telle journée ; il les assura de sa sympathie agissante en toute occasion, et exhorta les militants présents à se faire de plus en plus les apôtres du Syndicalisme chrétien.

Après de chaleureux applaudissements, M. C. Picoux félicita notre conseiller municipal et ami, puis fit un exposé remarquable de la position de la C. F. T. C. en face de la situation actuelle. Faisant suite aux quelques mots de M. Laumaillet, notre Président lança un vibrant appel en faveur du mouvement syndical chrétien, afin que non seulement les Syndicats existants soient de plus en plus prospères, mais aussi que de nouveaux Syndicats Professionnels surgissent dans les milieux où il n'en existe pas encore. Car la nécessité n'est plus à démontrer que de cette condition fondamentale dépend la réalisation de notre programme de collaboration dans tous les domaines économiques et professionnels ; il est plus important en effet, de grouper les travailleurs dans les Syndicats se réclamant de notre Idéal, afin de passer rapidement à cette réalisation de notre programme. Avec précision et clarté, M. C. Picoux traita des motifs qui plaident en faveur du programme de la C. F. T. C., et confirmèrent l'exactitude des prévisions de nos chefs, quant aux réactions du monde ouvrier en face des regrettables réductions des salaires ou traitements, résultant dans de nombreux cas de l'incompréhension inhumaine des devoirs sociaux, et qui diminue le pouvoir d'achat des masses laborieuses. Dénouant avec raison et vigueur cette pratique malheureuse, notre Président envisagea les répercussions possibles. A une époque où l'on prône tant et un peu partout le retour de la mère au foyer, facilité par des moyens judicieux, il est certain que de telles décisions n'apporteraient que des entraves à la réalisation de cette si nécessaire modification de la vie féminine. Pour terminer, M. C. Picoux fit acclamer par la nombreuse assistance les noms de Jules Zirnheld et Gaston Tessier, chefs actifs et vigilants du Syndicalisme chrétien.

C'est par de longs et mérités applaudissements que l'assistance remercia M. C. Picoux.

Puis la parole fut donnée à ceux et celles qui possèdent le talent de divertir la société. Ils surent, dans un répertoire varié et convenable, intéresser les convives, et ils ont droit aux remerciements les plus vifs.

Dans l'après-midi, suivit une matinée récréative chargée et divertissante. Les organisateurs avaient bien fait les choses, et les artistes bénévoles qui prêtèrent leur concours, obtinrent le plus complet succès. Qu'ils en soient, les uns et les autres, félicités et remerciés. Une distribution gratuite de nombreux et jolis lots eut lieu ensuite entre les souscripteurs des frais occasionnels.

L'ambiance amicale qui régnait retint presque une centaine de convives pour le repas du soir, plaçant le traiteur Lecoq dans l'obligation de faire des prodiges devant un commerce forcé et inattendu ; il résolut néanmoins assez facilement ce délicat et embarrassant problème.

La fin de ce dîner si commun ramena l'audition de quelques talents ; puis la soirée se termina par une sauterie animée.

L'intérêt de cette journée ne s'est démenti pas un instant, et c'est avec satisfaction que l'Union Locale des Syndicats Professionnels a enregistré ce nouveau succès, gage certain de la réussite des futures entreprises.

L'ŒIL-DE-VERRE.

### CHEZ LES EMPLOYÉS

#### Une mise au point

Nous n'avons pas été peu surpris de lire dans le compte rendu d'une réunion syndicale d'employés paru dans le numéro du 28 courant de l'Ouest-Journal, une déclaration de M. Capocci, secrétaire de la Fédération cégétiste qui a cru devoir protester contre les accords établis par les syndicats patronaux et employés de Rennes, en vue de l'application de la loi de 8 heures et ceci pour en faire un reproche aux signataires dont nous sommes, ces accords étant, selon lui, contrairement aux intérêts des employés.

Ce que M. Capocci a oublié de dire — et nous enregistrons ce manque de bonne foi — c'est qu'en maints endroits, et notamment à Rennes, les syndicats d'employés de la C. G. T. ont signé des accords analogues qui sont d'ailleurs conformes à la loi de 8 heures, ce que M. Capocci semble avoir perdu de vue.

Sans doute, M. Capocci a-t-il voulu prouver que nos organisations se désintéressaient de la situation des employés. On conviendra qu'il eût été bien inspiré en apportant d'autres preuves... plus convaincantes. L. G.

### Une Conférence de Marcel Poimboeuf

Notre ami Marcel Poimboeuf, secrétaire de la Fédération des Employés, a terminé par Rennes la tournée de propagande qu'il vient d'effectuer en Bretagne et au cours de laquelle des résultats intéressants ont été enregistrés.

On trouvera par ailleurs le compte rendu des diverses réunions qui ont été organisées dans la région. A Rennes, c'est la Salle du Secrétariat social qui avait été choisie pour recevoir notre ami, mais il est évident, qu'à l'avenir, il faudra voir plus grand, si surtout, comme l'a demandé le camarade Picoux qui présidait cette réunion, chacun des auditeurs et auditrices met en pratique les conseils et enseignements reçus et s'attache, d'une manière toute particulière, à ce travail de propagande si nécessaire à l'heure actuelle.

La presse locale a rendu compte très longuement de cette magnifique conférence, aussi nous bornerons-nous à en résumer ici les points essentiels.

Après avoir défini la position du syndicalisme chrétien en face des groupements adverses, le conférencier indiqua les buts principaux poursuivis par la C.F.T.C., tout en précisant les modifications qu'il conviendrait d'apporter en vue d'améliorer le régime économique actuel.

C'est ainsi qu'il insista sur la place que devrait occuper l'organisation professionnelle à côté des autres corps sociaux du pays si l'on veut vraiment instaurer un ordre social nouveau qui tiendrait compte non seulement de certains intérêts individuels, mais de l'intérêt général.

La crise, poursuivit-il, mais elle est surtout le fait d'un capitalisme égoïste et d'un matérialisme aveugle qui n'eurent d'autre souci que de produire à outrance, dans le but exclusif de réaliser des bénéfices, sans s'occuper de la situation des masses laborieuses qui constituent cependant l'élément essentiel de la consommation.

Des réformes sociales sont donc indispensables. Nul ne peut le nier et notre ami n'eut point de peine à prouver que ces réformes qui sont préconisées par les Encycliques, et notamment « Quadragesimo Anno », sont bien les seules susceptibles d'apporter un remède aux maux dont souffrent les travailleurs.

Il a été pris bonne note de ce désir. Yves RANOLD.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL FEMININ DU GRIFFON

#### Vivent Sainte Catherine et les Catherinettes

L'aube n'a pas encore paru et déjà les abeilles des Syndicats Féminins sont éveillées. La porte de la ruche s'ouvre ; et en quelques instants toutes les places de la chapelle sont occupées, car les Syndiquées sont des courageuses et bravent fièrement le froid matinal.

A sept heures et demie, le Célébrant monte à l'autel ; bientôt toutes ont reconnu leur cher Aumônier, qui a tenu à venir lui-même prier avec les membres du groupement et poser en leur âme de profondes et encourageantes paroles.

En quelques mots, il nous rappelle d'abord le devoir de la reconnaissance envers Dieu et envers celles qui nous ont tant donné (devoir bien doux pour celles qui aiment leur Griffon d'une affection véritablement filiale) ; ensuite, l'esprit de famille qui doit lier toutes les syndiquées, puisqu'elles sont sœurs dans le Christ, dans leur travail et leurs devoirs. Mais voici la recommandation suprême : l'apostolat. Les syndiquées doivent se faire un point d'honneur de rayonner leur foi, et cela, surtout par le bon exemple ; pour elles, c'est un devoir, l'action étant la vraie marque du Chrétien.

Elles ont compris tout cela et veulent sceller leurs résolutions par une pieuse communion.

La messe terminée, les nombreuses fidèles du Griffon sont heureuses de se revoir une fois de plus, et toutes jettent gaiement au cours du copieux déjeuner qui leur est si gracieusement offert. Mais il faut se quitter ; rendez-vous le samedi prochain à 10 heures, au lieu de la messe, à l'heure de la messe.

Quatre heures sonnent et déjà la salle du Collège Saint-Martin, pour un instant, ne possède plus une place libre et les retardataires cherchent vainement quelques sièges.

Sans plus tarder l'orchestre ouvre la séance par un morceau entraînant.

Le rideau se lève ; voici les reines du jour : les Catherinettes, souriant, avec « bravos », tandis qu'un groupe de jeunes filles chantent Sainte-Catherine.

Puis nos dévoués professeurs donnent lecture de l'année scolaire et distribuent les médailles aux lauréates. Chacun fut à même de se rendre compte du travail qui s'accomplit au sein des Syndicats Professionnels Féminins du Griffon, par les nombreux succès qu'ils récoltent.

Ensuite les « artistes » du groupement rivalisent de talent en leurs chants, monologues, saynettes comiques, morceaux de violon. Et les petites aussi recueillent de chaleureux applaudissements pour leur « Ballet des Scouts », si gracieux et si bien exécuté.

C'est le tour de M. l'abbé Simonneau, Aumônier des Œuvres sociales, de monter sur la scène. En quelques mots, il veut bien exprimer sa reconnaissance personnelle et celle de tout le Syndicat à M. le Vicaire Général Coupel et à tous les Ecclésiastiques qui ont bien voulu honorer de leur présence cette petite fête de famille ; à tous ceux qui ont contribué à l'organiser et à l'embellir ; aux nombreux spectateurs amis, qui ne ménagent pas les applaudissements aux savantes et aux actrices.

Ses vœux vont ensuite aux Catherinettes et au Syndicat lui-même. Il sait faire comprendre à tous le rôle et le but de tout Syndicat Chrétien : œuvre d'entraide mutuelle, une des formes de la charité sociale ; voir plus haut que le bien-être matériel que procure une belle situation ; donner aux jeunes un foyer, un appui (combien n'en ont pas) où elles puissent venir s'instruire et se reconforter. Si quelques-unes n'ont plus besoin du syndicat, le Syndicat et des milliers d'âmes féminines ont besoin d'elles et attendent le secours de l'effort collectif de toutes les travailleuses. Aussi est-ce pour ces dernières que nous devons avoir, non pas seulement à donner un avis ou conseil, mais à établir lui-même des projets de loi, ce qui éviterait peut-être à cette entr'aide.

Enfin, tous applaudissent chacun des tableaux vivants qui se dé-

roulent, tableaux exécutés avec tant de grâce et d'harmonie. Disons tout simplement que ce ballet a été un vrai succès.

La séance se termine en un murmure de compliments à l'adresse des artistes et d'« au revoir » bien sincères.

Chères Syndiquées et Amis des Syndicats, rayonnez la gaieté de ce beau jour et que la Sainte-Catherine 1936 nous réunisse plus nombreux et plus épris de la vie syndicale.

Nota. — Il a été perdu une paire de gants à Saint-Martin, prière de la réclamer à la Permanence.

UNE JEUNE.

### Entre nous

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Simone Serinet avec M. Léon Béllard.

Nos félicitations aux familles et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès. — Nos chères compagnes Germaine Toulliec et Jeanne Rivière ont eu le douleur de perdre l'une sa mère, et l'autre son père, en novembre dernier.

Aux familles et à nos compagnes si éprouvées, nous adressons nos pieuses condoléances et l'assurance de nos prières.

### FOUGERES

#### Les Elections Prud'homales

#### Une belle victoire dans la section commerciale

Nous sommes heureux de renouveler nos remerciements aux camarades employés pour leur belle tenue aux élections prud'homales du 3 novembre dernier, vu leur belle discipline assurant la victoire de notre camarade Hacot, à qui nous offrons nos plus sincères félicitations.

#### Section de l'Industrie

Nous remercions bien sincèrement nos camarades qui, le 17 novembre, sont venus affirmer leurs principes sociaux en venant voter pour nos candidats. Qu'ils soient félicités d'avoir fait leur devoir. Certes, les résultats obtenus sont loin de nous donner satisfaction, malgré une certaine avance sur l'année 1932.

Nous déplorons le manque de discipline de beaucoup de nos organisés et aussi la paresse, pour ne pas dire que cela, des abstentionnistes, qui n'ont pas su ou voulu comprendre la nécessité de défendre les principes de l'organisation professionnelle à laquelle ils appartiennent. Quand la bataille est engagée, le devoir commande de prendre sa place dans l'action ; la défaillance pénible constatée, nous l'espérons, ne se renouvelera pas, et nous exhortons nos camarades, dès à présent, à reprendre mieux conscience de leurs devoirs, se ressaisir en actionnant par une propagande constante pour que demain, mieux unis et plus forts, nous remportions la victoire qui, si nous le voulons, nous sera assurée. Donc au travail dans l'Union et vive notre C. F. T. C.

#### RESULTATS

1<sup>re</sup> catégorie (chaussure). — Inscrits 3.257, votants 1084, nul 13. Feuvrier (C. G. T.) 785 voix, élu ; Marcel Robillard (C. F. T. C.), 286.

2<sup>me</sup> catégorie (bâtiment). — Inscrits 322, votants 176, nul 6. — Pierre Lemarie (C. G. T.), 90 voix, élu ; Paul Jamois (C. F. T. C.), 80 voix.

#### Devant l'Unité Révolutionnaire

A l'heure où nous assistons à la réorganisation des deux fractions syndicales révolutionnaires communiste et socialiste, entraînant dans leur sillage des éléments modérés, voire même catholiques, nous trouvons bon de préciser notre attitude et aussi la doctrine qui situe notre action.

Certes, nous comprenons la grande nécessité de l'union ouvrière et les grands bienfaits qui en découleraient si elle était possible ; aussi, ce n'est qu'avec amertume que nous constatons que cette unité, appelée telle par deux fractions, ne réalise en rien cette unité totale si nécessaire à la marche ascendante de l'évolution sociale.

Certes, la fissure des parties extrêmes s'est réparée au mieux du possible, mais le moindre ébranlement écarte bientôt les parties justes. Nous ne croyons pas à l'union des esprits. La surface bien polie fait paraître solide l'édifice rebâti ; mais l'éroulement, n'est qu'une question de temps ; et nous assisterons aux mêmes divisions et luttes qui ont tant contribué à enlever la foi syndicale dans les masses ouvrières.

Devant cet état de choses, et les prévisions signalées, nous affirmons nos principes avec une force plus grande ; nous croyons nous, que, pour faire l'unité, il faut mettre debout un programme réaliste, généreux, réfléchi ; nous rejetons les luttes de classes stériles, préférant, par la voie des commissions mixtes, diriger la vie économique vers l'intérêt général, et sans heurte pénible. Nous avons aussi à notre programme ; la suppression des heures supplémentaires, la semaine de 40 heures, le retour de la mère au foyer et, pour celle-ci, le bénéfice d'allocation pour charges de familles.

Ce programme minimum, réalisé par paliers, est une réforme profonde nécessaire au bonheur des classes laborieuses. Ce que nous voulons établir encore c'est l'organisation des professions en vue de répartitions équitables du travail pour les besoins de la consommation générale et aussi, par cet ordre établi, bénéficiant des progrès techniques, répartir le travail entre tous les salariés.

Voilà un programme réalisable qui doit vous être à cœur et qui doit nous grouper. Ne nous laissons pas ébranler par les discours creux des prôneurs de révolution. L'évolution que nous ferons aura des bases solides et donnera à la classe ouvrière la réalisation désirée qui ne risquera pas d'entraîner notre peuple par des déceptions au régime de force.

Que la raison dicte nos actes. Construisons la société nouvelle avec des matériaux solides. Agissons avec foi et persévérance dans l'union syndicale professionnelle, guidés par nos grands Papes sociaux. A cette condition, nous aurons des lendemains heureux. G. L.

#### A la Maison Crosnier

Les bruits couraient à la maison Crosnier qu'il devait être introduit à l'usine une machine à couper les dessus. Cette question ne laissait pas d'inquiéter fortement les camarades de cette maison, vu les répercussions pénibles qui pouvaient en résulter, surtout à l'heure où le chômage sévit si cruellement, laissant beaucoup d'ouvriers coupeurs sans travail, et aussi pour le dommage qu'apporterait ce système à la corporation.

Nous avons connu des essais dans ce genre il y a de longues années à la maison Cordier ; et ces essais n'apportèrent que déboires pour le patron et aussi des conflits car les ouvriers coupeurs, avec raison, ne pouvaient accepter que la machine leur enlève leur gain. Maintenant plus que jamais, cette chose doit être écartée ; c'est à cette tâche, après une réunion des coupeurs de l'usine du Syndicat, que le secrétaire se décida à agir, et ce fut avec satisfaction que le soir il pouvait rassurer nos camarades de l'usine, vu la parole donnée de M. Crosnier de ne pas donner suite à une idée qui de sa part ne fut que passagère.

C'est du bon travail ; et nous en sommes heureux.

#### SYNDICAT DE LA CHAUSSURE

#### Le rapport moral du 17 Octobre

(Suite et Fin)

« Continuons donc notre action. Soyons propagateurs. Que chacun de nous prenne à charge d'amener à l'organisation un camarade de plus. Les petits efforts réunis produisent de grands effets. Agissons. Soyons disciplinés, et demain, comprenant enfin la vérité de nos sentiments sociaux et fraternels, nous serons ceux vers qui la société se tournera, comprenant que rien ne se fait sans base spirituelle et que nous avons en nous ce qui fait la société heureuse, la justice unie par la charité sociale.

« Avant de terminer ce rapport, permettez-moi de vous faire connaître les résultats des placements effectués par l'office de placement syndical : Ont été placés pendant l'année 1935 : 140 hommes et jeunes gens, 130 femmes et fillettes.

Ces chiffres ont leur éloquence et marquent la confiance mise en l'organisation qui ne cesse, par un travail pratique, de s'intéresser au sort des camarades chômeurs. Cette confiance, nous nous appliquerons à mieux la mériter encore, afin que demain notre grande famille soit la famille de tous les ouvriers conscients.

En terminant, permettez-moi de saluer la mémoire de notre cher disparu, l'abbé Bridel. Que l'évocation de ce souvenir éveille en nos cœurs l'ardeur à continuer notre action syndicale. Ce groupement d'ouvriers, par lui si désiré, et qui, tant qu'il vécut, fut sa grande préoccupation, doit continuer de poursuivre sa route, et ainsi prouver l'exactitude de son jugement. Ayons de la reconnaissance pour tout le bien qu'il sut nous faire dans son apostolat social. Donc, mes chers camarades, en avant pour une action plus grande, et vive notre C.F.T.C. !

### DANS L'INDUSTRIE DU GRANIT

#### A Saint-Marc le Blanc et environs

L'organisation professionnelle est vraiment à l'ordre du jour et nous sommes heureux de constater que dans certains centres de notre région il y a des possibilités nouvelles d'action.

C'est ainsi que du côté de Fougères, un certain nombre de travailleurs de l'industrie du granit ont quitté la C. G. T. parce que n'approuvant pas la doctrine et les méthodes de celle-ci, surtout depuis sa fusion avec les Unitaires-communistes, et ont décidé de constituer un syndicat qui soit vraiment professionnel et répondant mieux à leurs idées et à leurs aspirations.

Une réunion a été envisagée au cours de laquelle le syndicat des ouvriers de l'industrie du granit sera constitué d'une manière définitive.

Un premier échange de vues a permis d'établir un plan d'action et tout sera mis en œuvre par la suite, pour que les intérêts de cette catégorie de travailleurs soient légitimement défendus, comme d'ailleurs ils le méritent.

Nous prions les intéressés qu'ils soient de Saint-Marc-le-Blanc, Montours, St-Brice, St-Germain ou d'ailleurs, de nous faire confiance et de nous inviter dès maintenant à s'adresser au siège de nos Syndicats, 7, rue de Corbin, à Rennes, pour renseignements complémentaires, ou nous donner au besoin, leur avis.

Quelques numéros de ce journal seront mis à la disposition de ceux qui nous en feront la demande.

L'U. R.

### BREST

#### UNION LOCALE

Réunion des Syndicats adhérents à notre Union Locale, le dimanche 15 décembre, à 9 heures. Sont convoqués les membres des bureaux des Syndicats : Arsenal, Cheminots, Employés, Livre, Ouvriers Confectionneuses, P. T. T., ceux qui viennent d'être nouvellement constitués sont également invités à y assister.

#### La Conférence de Marcel Poimboeuf

##### LE SYNDICALISME CHRÉTIEN FACE A LA CRISE

La Conférence que Marcel Poimboeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, et l'un des plus ardents propagandistes de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, a faite hier soir à Brest, sous le haut patronage de notre Union Locale, a été une véritable réussite. Le sujet de la conférence ne pouvait manquer d'être d'intéresser les milieux sociaux de notre ville et, à en croire les applaudissements qui saluèrent bien souvent telle ou telle phrase de l'orateur, il sembla que personne ne fut déçu.

Marcel Poimboeuf, présenté par Michel Floch, qui présidait la réunion, après avoir dit ce qu'était le syndicalisme et plus particulièrement le syndicalisme chrétien, en quatre points, sur lesquels il s'excessa de ne pouvoir s'étendre trop longuement — chaque point pouvant servir de sujet à une conférence — les définit ainsi : la formation, la revendication, l'entraide et la représentation.

Après avoir exposé ses idées, qui sont aussi celles de la C.F.T.C. sur chacun de ces points, par le dernier d'entre eux, c'est-à-dire la création de commissions mixtes nécessaires à la discussion de chaque partie, il pénétra au vif du sujet de sa conférence la crise économique.

Le conférencier rechercha tout d'abord les causes profondes de cette crise, causées dans lesquelles il voit en premier lieu un capitalisme égoïste et un matérialisme économique aveugle qui n'a qu'un but : produire à outrance et sans souci du lendemain.

Mais le conférencier n'entend pas seulement condamner le capitalisme qu'il dénonce ; il s'élève avec une égale vigueur contre ceux qui voudraient instaurer en France le régime autoritaire, comme celui des Soviets qui aboutit à une sorte d'encastrement des masses ouvrières, et élève la machine au rang d'idole.

Le mal serait bien plus grand que celui dont nous souffrons. Des réformes sociales sont nécessaires, si l'on veut échapper à un mal ou à l'autre et Poimboeuf termine sa causerie en s'appuyant fréquemment sur des citations de l'encyclique Quadragesimo Anno du Pape Pie XI, pour montrer l'opportunité de ces réformes.

Ce fut un très beau succès pour le propagandiste et pour le Syndicalisme Chrétien.

Les applaudissements unanimes le prouvent.

**A LA CHAPELLERIE LEBRETON**  
8, rue Jean-Jaurès  
VOUS TROUVEZ LE PLUS BEAU CHOIX LES MEILLEURS PRIX  
Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

**VOULEZ-VOUS ?**  
Consommer du BON PAIN Réaliser une ÉCONOMIE Soutenir une ŒUVRE SOCIALE  
Adhérez à la Coopérative de boulangerie  
**l'Union Economique Rennaise**  
80, rue de Nantes. 80 Bureaux : Passage du Combato

**GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS**  
Rue du Pré-Batté. — RENNES  
**P. BOUGEARD**  
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX  
ORDONNANCES SPÉCIALISÉES  
EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

**FOURRURES IDEALES**  
30 % MOINS CHER  
parce que frais généraux nuls  
QUALITÉ SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même  
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)  
Pierre PERROCHAUD  
Ouest : S<sup>te</sup> PAZANNE (L.-I.)

**SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX**  
Adhérez à la Société Coopérative de Consommation  
**L'ÉTOILE FOUGERAISE**  
Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :  
Épicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et Nouveautés, Jouets, etc...  
Tous Travaux de Confection sur Mesure  
Atelier de Couture au Magasin  
MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Railler, rue Pinterie, rue des Escuriers, rue des Orléans, boulevard Edmond-Roussin

**Pour vos YEUX F. TAILLANDIER**  
Opticien-Spécialiste  
5, Rue Lafayette - RENNES

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Notre Siège Social : 11, rue Traverse. — Réunion du Bureau Syndical le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à partir de 5 h. 1/2.

Notre Assemblée générale

Nous prions instamment tous nos syndiqués d'assister à l'assemblée de fin d'année, qui se tiendra le Mardi 17 Décembre, à 5 h. 1/2, place Ornou, Salle des Œuvres. Le Bureau rendra compte de l'action entreprise dans le courant de l'année. Tous à cette réunion pour vous connaître davantage et envisager ensemble l'action à mener en 1936.

Commission locale des salaires

Si paradoxal que cela paraisse, le personnel ouvrier n'a pas été tenu au courant par ses mandataires des travaux de la Commission locale des salaires. Il y a pourtant des délégués ouvriers à cette Commission.

Désormais, elle se réunira régulièrement une fois par an, sur l'ordre du Ministre, pour une révision périodique des salaires en vue de les mettre en rapport avec ceux de l'industrie privée.

Pour cette année, nous avons enregistré avec une vive satisfaction que M. Pétri a tenu les promesses faites à nos délégués lors de son passage à Brest. Une légère amélioration est venue atténuer la désagréable impression produite par l'application des décrets-lois de juillet.

Nous avions fortement insisté sur la nécessité de modifier le mode d'avancement en réservant une part à l'ancienneté et en augmentant le taux des primes annuelles. Faisons confiance à la bonne volonté de notre Ministre actuel.

Notre activité du mois de Novembre

Mlle LETOURMY A BREST

Les 15 et 16 novembre, la vaillante secrétaire de la section féminine de Cherbourg est venue apporter à ses compagnes de Brest le concours de sa grande expérience des choses de la marine et des besoins des ouvrières de nos arsenaux ; réunion vivante et fructueuse pour les nombreuses ouvrières qui répondirent à l'appel du Bureau, et pour les dirigeantes, conseils éclairés et pratiques en vue du travail d'organisation et d'action future.

Pour ceux de l'extérieur

De nombreux ouvriers qui viennent travailler à l'arsenal des communes avoisinantes, nous exprimant le désir de connaître notre Syndicat professionnel.

Répondant à l'appel d'un groupe de Saint-Renan, deux de nos camarades se sont rendus dans cette ville le 24 et ont entretenu leurs auditeurs de l'action et des méthodes préconisées par nos organisations syndicales. Encore un fort noyau qui viendra grossir nos rangs.

Après Landerneau, Lesneven a fait le meilleur accueil à notre troupe théâtrale et à notre délégué, qui a exposé succinctement notre doctrine syndicale et notre position en face des organisations révolutionnaires.

CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Décidément, il nous faudra crier de tout cœur : « Vive l'Unité syndicale ! »

CHEZ LES EMPLOYES

Le 25 novembre, Brest avait la bonne fortune d'avoir Marcel Poimboeuf dans ses murs. Il a pris contact avec les nouveaux dirigeants du Syndicat des Employés et, au cours d'une magnifique réunion à Saint-Martin, a développé brillamment le programme de la C.F.T.C. en face de la crise.

CHEZ LES MARINS

Les 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, la Fédération professionnelle des marins a tenu son congrès annuel à Brest. Nos amis Lebaigue et Ernest Lamort, et J. Zirnheld lui-même, ont dirigé et clôturé ses importants travaux.

LES OUVRIERES CONFECTIONNEUSES

Leur Syndicat est en voie de transformation. Deux personnes actives et dévouées vont en assurer la bonne marche. Réunion le 15 décembre, 11, rue Traverse.

Le réembauchage des retraités

Nous avons protesté près des Ministres de la Marine qui se sont succédés depuis quelques années contre le réemploi des retraités d'ancienneté dans les arsenaux. Nous estimons que, lorsque nantis d'une pension suffisante, les retraités d'ancienneté doivent, surtout dans la période de crise que nous traversons, faire place à ceux qui n'ont que le produit de leur travail pour vivre.

Des circulaires ministérielles nous ont donné raison. Cependant, nous constatons encore certains cas particuliers pour l'arsenal de Brest à l'Artillerie Navale. L'un de ceux-ci semble un comble : il s'agit d'un agent administratif, mis en retraite sur sa demande, qui se retrouve le lendemain comme ouvrier au poste occupé par lui-même la veille. Cette personne vient d'être nommée chef d'équipe, légitime ainsi à la fois ses camarades de travail et ceux qui tentèrent, tout récemment, le concours d'ouvriers aux écritures à la même Direction d'Artillerie.

Devant ce nouveau fait, nous venons d'adresser notre protestation à la Direction de l'Artillerie Navale.

CHEZ LES CHEMINOTS DU RESEAU BRETON

A l'heure où paraîtront ces lignes, les Cheminots du R. B. auront tenu leur réunion générale annuelle à Guingamp.

Dans un prochain numéro de ce journal, nous en donnerons le compte-rendu complet. Nous dirons seulement aujourd'hui,

CHEZ LES CHEMINOTS DU RESEAU BRETON

Le 25 novembre, Brest avait la bonne fortune d'avoir Marcel Poimboeuf dans ses murs. Il a pris contact avec les nouveaux dirigeants du Syndicat des Employés et, au cours d'une magnifique réunion à Saint-Martin, a développé brillamment le programme de la C.F.T.C. en face de la crise.

GUINGAMP

Dans un prochain numéro de ce journal, nous en donnerons le compte-rendu complet. Nous dirons seulement aujourd'hui,

CARHAIX Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'Yvon Lavanant, fils de notre dévoué camarade, trésorier du Syndicat du R. B.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux au papa, à la maman et au bébé.

LAVAL Elections Prud'homales

Plein succès pour nos candidats. Trois candidats présentés, trois élus. Au premier tour de scrutin furent élus :

1<sup>re</sup> catégorie : M. Macé, chef de fabrication textile, président du Conseil des Prud'hommes, Conseiller sortant, avec 121 voix.

2<sup>e</sup> catégorie : M. Caillère, graveur litho, avec 138 voix.

3<sup>e</sup> catégorie : M. Bourdais, comptable au dépôt des chemins de fer de l'Etat, élu avec 77 voix.

Brillantes élections, avec deux nouveaux sièges. Nos vives félicitations aux élus, et nos remerciements aux électeurs qui ont apprécié la probité et la valeur professionnelle de nos candidats.

SYNDICATS FEMININS « LA RUCHE »

Congrès des Butineuses. Nos « jeunes » préparent activement leur Congrès pour le dimanche 15 décembre, avec le concours de plusieurs groupes.

M. R. Wetzel, président de la Jeunesse Syndicale Chrétienne de Paris, a promis sa présence ainsi que Mlle Béringier, propagandiste des Syndicats Féminins de l'Abbaye.

Au programme : Messe à 8 heures. A la Ruche : à 10 heures, séance d'Etudes.

a) Rapport moral, par O. Baloché. b) Rapport financier, par S. Chohin. c) Election du nouveau bureau. d) « Les Jeunes dans le Syndicat » par Mlle Béringier.

12 heures : Repas en commun. 16 heures : grande réunion : « La Jeunesse Syndicale Chrétienne », par R. Wetzel, et pièce sociale : « Sans dessus dessous ».

Toutes les « Jeunes » syndiquées ou non, sont spécialement invitées à cette journée.

AURAY

Marcel Poimboeuf à Auray

Poursuivant sa tournée de propagande, venant de Saint-Brieuc, Auray pour la première fois a eu le 27 novembre, la visite du Camarade Poimboeuf. Ce fut le Syndicat des Cheminots qui eut la mission, et il

CHEZ LES CHEMINOTS

A propos de l'Unité syndicale. La réponse de la Fédération des Cheminots de France à une demande de la Fédération Cégétiste.

Paris, le 3 novembre 1935. Fédération Confédérée des Cheminots, 211, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>). Camarades,

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre lettre du 8 octobre dernier, votre proposition de constitution d'une commission en vue de la réalisation de l'Unité syndicale sur le plan fédéral a été examinée attentivement par notre Conseil fédéral, réuni le 27 du même mois.

D'autre part, une large enquête a été menée auprès de nos syndicats locaux au sujet des possibilités concrètes de réalisation de l'Unité syndicale.

Le Conseil fédéral, d'accord avec toutes les réponses faites à notre enquête, a voté à l'unanimité une résolution dont vous trouverez ci-joint la copie. Cette résolution reconnaît qu'une fusion entre notre organisation et les autres organisations nationales est pratiquement irréalisable, dans l'état de désunion des esprits, tant au point de vue moral que social et économique.

Certes nous sommes tout à fait d'accord que la diversité des organisations syndicales est préjudiciable à la classe ouvrière, mais nous sommes obligés de tenir compte des faits et nous considérons comme un devoir de loyauté de les signaler à votre attention.

Dès lors qu'on travaille, comme nous le faisons les uns les autres, à préparer un avenir meilleur pour la classe ouvrière, il faut s'entendre au préalable sur le programme et les méthodes de cette reconstitution économique et sociale.

Or, les divergences des opinions humaines sur le but de la vie, l'organisation de la société, aussi bien du point de vue moral que du point de vue économique, sont flagrantes. Elles ne peuvent être réduites par la persuasion, encore moins par la force, ainsi que le prouve l'expérience des régimes autoritaires. Partout, chez les peuples courbés sous la dictature, des minorités plus ou moins agissantes subsistent et sont prêtes à relever la tête dès que les événements le leur permettent.

La Charte d'Amiens, sur laquelle l'accord est conclu entre orga-

nisations confédérées et unitaires et qui servira, par conséquent, de base même à la fusion, proclame que l'œuvre revendicatrice quotidienne ne doit pas être seule animatrice du syndicat. Il lui faut une doctrine sur tous les problèmes qui se posent devant les travailleurs au sujet de leur vie et de l'organisation de la société.

Or, entre la Charte d'Amiens et la doctrine sociale chrétienne, librement choisie par un grand nombre de travailleurs (ne pas confondre doctrine sociale avec conceptions religieuses), il y a des oppositions fondamentales. Vous ne pouvez nous imposer d'abandonner cette doctrine dans notre vie syndicale, de même que nous ne pourrions vous imposer de nous suivre même par la force. Nous ne serions pas d'accord ni sur le terrain syndical national ni sur le terrain syndical international. Cette doctrine ne pouvant être une, il s'ensuit que la diversité des organisations syndicales est impossible à éviter.

Nous pensons donc que la fusion ne fait pas nécessairement l'unité et que l'unité syndicale complète de toutes les organisations syndicales est impossible pour le moment.

La justesse de cette position a naguère été soulignée dans le journal Le Peuple, qui écrivait que la véritable force d'un mouvement vient de son unité profonde, de sa cohésion intérieure, d'un accord de mentalité, de sentiments, de tendance. Si l'on ne tient pas compte de cela, on s'expose à ne faire qu'une unité de façade, illusoire et fragile.

Un trop grand nombre d'entre nous ont du reste vécu l'expérience d'un syndicat unique, qui n'a jamais pu, sur un fait, survivre à ses dissensions intestines, et qui n'a pas toujours eu pour les minorités le respect qu'on doit à toute opinion sincère.

L'histoire récente du syndicalisme dans différents pays prouve, au surplus, que l'unité du mouvement ouvrier peut parfois se retourner contre l'ouvrier lui-même et que seule la liberté syndicale assure le développement d'un syndicalisme maître de ses destinées.

Nous sommes trop attachés pour notre part au syndicalisme pour refaire, au détriment de la liberté, une expérience déjà condamnée par l'histoire et à laquelle trop de groupements extra-syndicaux travaillent avec une persévérance que nous voudrions croire plus désintéressée.

Mais si nous croyons que l'unité totale est une chimère inaccessible, nous sommes tout à fait d'accord que partout où il y a possibilité, nous devons rechercher l'accord et conclure des ententes en vue de buts précis et bien délimités dans le temps comme dans l'espace ; tels le cartel inter-fédéral constitué pour lutter contre les décrets-lois du 16 juillet 1935. Sur ce point, notre Fédération a, depuis sa fondation, pris une position ample et justifiée par les événements.

Nous pensons enfin que, même là où il n'y a pas d'accord, il convient que les organisations syndicales évitent dans leurs campagnes, aussi bien par la presse et le tract que par les discours, des actes ou des paroles blessants ou injurieux. Nous y sommes prêts pour notre part et nous avons la certitude que vous êtes dans les mêmes dispositions. De cette façon nous pourrions travailler fraternellement chacun suivant nos méthodes, à l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

Avec le regret de ne pouvoir vous faire une réponse plus conforme à vos désirs, nous vous assurons, Camarades, de nos sentiments les plus fraternels.

Pour le Bureau : LE SECRETAIRE FEDERAL.

Le Problème des chemins de fer

La Coordination du rail et de la route

Où en sommes-nous ?

Lorsqu'en juillet dernier M. Laval, ayant en mains la baguette magique des Décrets-Lois, entreprit de restaurer l'ordre (!) dans les affaires du Pays, il devait, entre autres miracles, réaliser celui de la coordination des transports.

Dans ce but, des mesures énergiques devaient être prises. Les rouages administratifs, toujours enclins à se gripper, s'étaient vu menacés d'un coup de volant supplémentaire. Quant aux Conseils Généraux, place forte des usagers récalcitrants, on se promettait bien d'obtenir d'eux, par intimidation, un unanime assentiment.

Trois longs mois ont passé, le miracle promis est toujours attendu. Peut-être pourrait-on en dire de même de tous les grands miracles annoncés : celui de l'équilibre budgétaire, par exemple, ou celui-là encore de la vie bon marché ? Mais, telle n'est pas la question.

Où en est donc la coordination « Rail et Route » qui nous préoccupe tant ?

Tout d'abord, il semble bien que sur le terrain des transports « marchandises » les difficultés rencontrées pour concilier les points de vue des transporteurs se soient révélées quasi insurmontables. L'automobile, qui se sent soutenue en haut lieu, ne veut faire sur ce terrain aucune concession alors que pour les transports voyageurs elle s'est taillée, dans les accords conclus jusqu'à ce jour, la meilleure part. Cette attitude intransigente a mis en échec l'effort des coordinateurs ferroviaires à la recherche de substantielles compensations aux abandons consentis sur le terrain « voyageurs ». Ainsi, se trouve rompu, en effet, l'équilibre du fameux plan déjà par lui-même fort mal équilibré.

Quant à la coordination « voyageurs » elle aussi s'est heurtée à une violente opposition, mais venue, celle-ci, du dehors. Sur ce terrain, l'accord des transporteurs routiers était facile à obtenir, le plan étant tout à leur avantage. Les Réseaux eux-mêmes ne devaient opposer qu'une faible résistance en raison des compensations attendues de la coordination des transports P. V. et aussi, ne l'oublions pas, du changement d'orientation des appétits capitalistes, aux exigences desquels le chemin de fer ne répond plus suffisamment.

Tout autre chose était d'obtenir des collectivités directement intéressées dans le problème des transports qu'elles assistent impassibles à une opération d'aussi vaste envergure, et aussi grosse de conséquences pour elles, sans qu'il leur soit permis d'intervenir. De toutes ces collectivités se sont élevées d'énergiques protestations qui, jointes aux nôtres, ont formé un obstacle difficile à franchir. On ne l'a pas encore franchi.

Sur ce point, nous ne saurions trop répéter que le projet de coordination que l'on veut appliquer est en opposition formelle avec les conclusions du Conseil National Economique. N'est-il pas simplement équitable et logique de réserver aux usagers, ainsi qu'au personnel intéressé, une place suffisante dans tous les organismes où doit se jouer leur sort ?

En somme, sur toute la ligne : échec.

Et cependant, le plan n'est pas, hélas ! abandonné. Nos hommes d'Etat mettent à en poursuivre la réalisation une obstination digne

de l'ancien régime.

Et nous ne saurions trop le rappeler — que parallèlement à cette action menée sur le terrain même de la Coordination des Transports, la Fédération des Cheminots de France entend poursuivre son action particulière dans le domaine de la réorganisation des Chemins de Fer et le plus gros des réformes indispensables reste à entreprendre ; réformes qui, selon nous, s'imposent préalablement à toute velléité de coordination.

Rien donc d'irréparable n'est encore fait. Décisions-en que notre action tenace a porté ses fruits et gardons malgré tout notre confiance dans l'avenir. La voix de la raison que nous ne cessons de faire entendre finira bien par couvrir le tumulte des appétits déchaînés contre le Rail, ce vieux et méritant serviteur du Pays.

André PAILLIEUX, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Professionnels du Réseau Etat.

Le Problème des chemins de fer

La Coordination du rail et de la route

Où en sommes-nous ?

Lorsqu'en juillet dernier M. Laval, ayant en mains la baguette magique des Décrets-Lois, entreprit de restaurer l'ordre (!) dans les affaires du Pays, il devait, entre autres miracles, réaliser celui de la coordination des transports.

Dans ce but, des mesures énergiques devaient être prises. Les rouages administratifs, toujours enclins à se gripper, s'étaient vu menacés d'un coup de volant supplémentaire. Quant aux Conseils Généraux, place forte des usagers récalcitrants, on se promettait bien d'obtenir d'eux, par intimidation, un unanime assentiment.

Trois longs mois ont passé, le miracle promis est toujours attendu. Peut-être pourrait-on en dire de même de tous les grands miracles annoncés : celui de l'équilibre budgétaire, par exemple, ou celui-là encore de la vie bon marché ? Mais, telle n'est pas la question.

Où en est donc la coordination « Rail et Route » qui nous préoccupe tant ?

Tout d'abord, il semble bien que sur le terrain des transports « marchandises » les difficultés rencontrées pour concilier les points de vue des transporteurs se soient révélées quasi insurmontables. L'automobile, qui se sent soutenue en haut lieu, ne veut faire sur ce terrain aucune concession alors que pour les transports voyageurs elle s'est taillée, dans les accords conclus jusqu'à ce jour, la meilleure part. Cette attitude intransigente a mis en échec l'effort des coordinateurs ferroviaires à la recherche de substantielles compensations aux abandons consentis sur le terrain « voyageurs ». Ainsi, se trouve rompu, en effet, l'équilibre du fameux plan déjà par lui-même fort mal équilibré.

Quant à la coordination « voyageurs » elle aussi s'est heurtée à une violente opposition, mais venue, celle-ci, du dehors. Sur ce terrain, l'accord des transporteurs routiers était facile à obtenir, le plan étant tout à leur avantage. Les Réseaux eux-mêmes ne devaient opposer qu'une faible résistance en raison des compensations attendues de la coordination des transports P. V. et aussi, ne l'oublions pas, du changement d'orientation des appétits capitalistes, aux exigences desquels le chemin de fer ne répond plus suffisamment.

Tout autre chose était d'obtenir des collectivités directement intéressées dans le problème des transports qu'elles assistent impassibles à une opération d'aussi vaste envergure, et aussi grosse de conséquences pour elles, sans qu'il leur soit permis d'intervenir. De toutes ces collectivités se sont élevées d'énergiques protestations qui, jointes aux nôtres, ont formé un obstacle difficile à franchir. On ne l'a pas encore franchi.

Sur ce point, nous ne saurions trop répéter que le projet de coordination que l'on veut appliquer est en opposition formelle avec les conclusions du Conseil National Economique. N'est-il pas simplement équitable et logique de réserver aux usagers, ainsi qu'au personnel intéressé, une place suffisante dans tous les organismes où doit se jouer leur sort ?

En somme, sur toute la ligne : échec.

Et cependant, le plan n'est pas, hélas ! abandonné. Nos hommes d'Etat mettent à en poursuivre la réalisation une obstination digne

de l'ancien régime.

Et nous ne saurions trop le rappeler — que parallèlement à cette action menée sur le terrain même de la Coordination des Transports, la Fédération des Cheminots de France entend poursuivre son action particulière dans le domaine de la réorganisation des Chemins de Fer et le plus gros des réformes indispensables reste à entreprendre ; réformes qui, selon nous, s'imposent préalablement à toute velléité de coordination.

Rien donc d'irréparable n'est encore fait. Décisions-en que notre action tenace a porté ses fruits et gardons malgré tout notre confiance dans l'avenir. La voix de la raison que nous ne cessons de faire entendre finira bien par couvrir le tumulte des appétits déchaînés contre le Rail, ce vieux et méritant serviteur du Pays.

André PAILLIEUX, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Professionnels du Réseau Etat.

Le nouveau régime des Assurances sociales

En application du nouveau décret-loi, chaque assuré et chaque employeur paieront les cotisations d'assurances sociales d'après le salaire réel des intéressés. Les catégories seront supprimées.

Toutefois, il est entendu que pour tout assuré gagnant plus de 12.000 francs, la partie du salaire dépassant ce chiffre sera exonérée de tout prélèvement. La double contribution patronale et ouvrière ne pourra ainsi dépasser 70 francs par mois avec le taux de 7 %.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936, les cartes annuelles et les feuillets trimestriels seront remplacés par un document trimestriel unique, sur lequel l'employeur n'aura à porter que deux mentions : le salaire sur lequel porte la contribution et le montant de cette contribution elle-même.

En même temps, les timbres « assurances sociales » seront supprimés.

Les sommes dues au titre des assurances sociales seront dorénavant payées soit en espèces, dans les bureaux de postes par les petits employeurs ou plus de 10 assurés ou même par les petits employeurs qui sont titulaires d'un compte courant postal.

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les simplifications réalisées en ce qui concerne l'assiette et le recouvrement des cotisations seront complétées par un ensemble de mesures destinées à accélérer l'attribution aux Caisses des recettes revenant à chacune d'elles, à hâter les poursuites contre les entrepreneurs défaillants, à rationaliser les travaux matériels des services administratifs.

Ainsi pourront être réalisées, sinon immédiatement, du moins dans un avenir très proche, des économies budgétaires de l'ordre de 20 % dans les dépenses des services des assurances sociales.

Le nouveau décret-loi complété sur ce point celui du 16 juillet 1935 qui a prévu la suppression des services départementaux et la création de 15 services régionaux.

En ce qui concerne les caisses, la seule innovation importante de l'institution, dans les mêmes villes que les services régionaux, d'Unions régionales groupant toutes les caisses d'assurances malades de la région, et chargées du

service des soins aux invalides, du paiement des rentes d'invalidité pendant les cinq premières années et d'une compensation équitables des risques.

En même temps que sont prises toutes précautions pour prévenir les abus et alléger la tâche de ceux qui participent à l'application de la loi, le bénéfice de celle-ci est étendu à de nouvelles catégories de travailleurs (travailleurs à domicile, chauffeurs de taxis, ouvriers de cinémas ou théâtres, employés d'hôtels, porteurs de bagages).

De même les conditions d'obtention des prestations sont rendues beaucoup plus larges. Dorénavant, l'assuré ne sera plus obligé de justifier d'un nombre minimum de cotisations journalières pendant une période déterminée. Le droit de l'assuré ne dépendra plus d'un nombre de cotisations correspondant à sa catégorie, mais d'un minimum de versement applicable à tous les assurés. Ce minimum correspond à une cotisation annuelle de 120 francs (60 francs pour le patron, 60 francs pour l'ouvrier).

La victime d'un accident du travail ne sera plus déchu de tout droit aux prestations des assurances sociales pendant le premier mois qui suit son retour à l'usine ou à l'atelier. De même, l'invalidité qui cesse de toucher sa pension d'assurances sociales et qui retombe malade ou redevient inva-

UN PROJET DE LOI SPECIAL POUR LES EXCLUS DES ASSURANCES SOCIALES

Afin que les vieux travailleurs privés, en raison de leur âge, du bénéfice des assurances sociales et qui ne touchent pas, par ailleurs, de pension, puissent recevoir une allocation annuelle, le gouvernement a décidé de déposer dès la rentrée un projet de loi spécial.

Avis important aux assurés sociaux concernant les traitements nouveaux

Nous lisons dans le journal médicale La Défense du Médecin du 15 novembre 1935, une note émanant du Syndicat médical de Marseille que nous reproduisons à l'intention des assurés sociaux qui nous lisent :

« Le Syndicat a fait passer dans

Les Vignes à Complant

VII. - DESTRUCTION PARTIELLE ET PROGRESSIVE DE LA PROPRIÉTÉ DU COMPLANTEUR

Le Confit (suite). Nous continuons d'étudier les arguments proposés au législateur contre l'abolition et le rachat du complant.

2<sup>e</sup> Le complant n'a pas pu être aboli parce qu'il n'est point féodal. Il est absolument différent du complant de Poitou qui paraît infecté des vices de la féodalité.

Le complant n'est point féodal, car il n'est pas basé sur la propriété foncière, mais sur la propriété personnelle. Le complant de Poitou est basé sur la propriété foncière et est donc féodal.

Le complant n'est point féodal, car il n'est pas basé sur la propriété foncière, mais sur la propriété personnelle. Le complant de Poitou est basé sur la propriété foncière et est donc féodal.

Le complant n'est point féodal, car il n'est pas basé sur la propriété foncière, mais sur la propriété personnelle. Le complant de Poitou est basé sur la propriété foncière et est donc féodal.

Le complant n'est point féodal, car il n'est pas basé sur la propriété foncière, mais sur la propriété personnelle. Le complant de Poitou est basé sur la propriété foncière et est donc féodal.

Le complant n'est point féodal, car il n'est pas basé sur la propriété foncière, mais sur la propriété personnelle. Le complant de Poitou est basé sur la propriété foncière et est donc féodal.

Le nouveau régime des Assurances sociales

En application du nouveau décret-loi, chaque assuré et chaque employeur paieront les cotisations d'assurances sociales d'après le salaire réel des intéressés. Les catégories seront supprimées.

Toutefois, il est entendu que pour tout assuré gagnant plus de 12.000 francs, la partie du salaire dépassant ce chiffre sera exonérée de tout prélèvement. La double contribution patronale et ouvrière ne pourra ainsi dépasser 70 francs par mois avec le taux de 7 %.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936, les cartes annuelles et les feuillets trimestriels seront remplacés par un document trimestriel unique, sur lequel l'employeur n'aura à porter que deux mentions : le salaire sur lequel porte la contribution et le montant de cette contribution elle-même.

En même temps, les timbres « assurances sociales » seront supprimés.

Les sommes dues au titre des assurances sociales seront dorénavant payées soit en espèces, dans les bureaux de postes par les petits employeurs ou plus de 10 assurés ou même par les petits employeurs qui sont titulaires d'un compte courant postal.

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les simplifications réalisées en ce qui concerne l'assiette et le recouvrement des cotisations seront complétées par un ensemble de mesures destinées à accélérer l'attribution aux Caisses des recettes revenant à chacune d'elles, à hâter les poursuites contre les entrepreneurs défaillants, à rationaliser les travaux matériels des services administratifs.

Ainsi pourront être réalisées, sinon immédiatement, du moins dans un avenir très proche, des économies budgétaires de l'ordre de 20 % dans les dépenses des services des assurances sociales.

Le nouveau décret-loi complété sur ce point celui du 16 juillet 1935 qui a prévu la suppression des services départementaux et la création de 15 services régionaux.

En ce qui concerne les caisses, la seule innovation importante de l'institution, dans les mêmes villes que les services régionaux, d'Unions régionales groupant toutes les caisses d'assurances malades de la région, et chargées du

service des soins aux invalides, du paiement des rentes d'invalidité pendant les cinq premières années et d'une compensation équitables des risques.

En même temps que sont prises toutes précautions pour prévenir les abus et alléger la tâche de ceux qui participent à l'application de la loi, le bénéfice de celle-ci est étendu à de nouvelles catégories de travailleurs (travailleurs à domicile, chauffeurs de taxis, ouvriers de cinémas ou théâtres, employés d'hôtels, porteurs de bagages).

De même les conditions d'obtention des prestations sont rendues beaucoup plus larges. Dorénavant, l'assuré ne sera plus obligé de justifier d'un nombre minimum de cotisations journalières pendant une période déterminée. Le droit de l'assuré ne dépendra plus d'un nombre de cotisations correspondant à sa catégorie, mais d'un minimum de versement applicable à tous les assurés. Ce minimum correspond à une cotisation annuelle de 120 francs (60 francs pour le patron, 60 francs pour l'ouvrier).

La victime d'un accident du travail ne sera plus déchu de tout droit aux prestations des assurances sociales pendant le premier mois qui suit son retour à l'usine ou à l'atelier. De même, l'invalidité qui cesse de toucher sa pension d'assurances sociales et qui retombe malade ou redevient inva-

Le nouveau régime des Assurances sociales

En application du nouveau décret-loi, chaque assuré et chaque employeur paieront les cotisations d'assurances sociales d'après le salaire réel des intéressés. Les catégories seront supprimées.

&lt;

# BELLE JARDINIÈRE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

## NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

# Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Suzanne, fille de notre camarade Raoul Barbereau, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Georges, fils de notre camarade Legaudron Jean-Marie, du même Syndicat.

Eliane, fille de notre camarade Gouret Etienne, du même syndicat (section de Montoir).

Annette, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Saleau Joseph, secrétaire du Syndicat du Bâtiment de La Montagne.

Roger, fils de notre camarade Martin Eugène, collecteur, du même Syndicat.

Alain, 4<sup>e</sup> enfant de notre camarade Bernard Francis, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nicole, 3<sup>e</sup> enfant de notre camarade Guérin Paul, du même Syndicat.

Robert, premier enfant de notre camarade Briand Augustin, du même Syndicat.

Françoise, fille de notre camarade René de Mauduyt de la Grève, du même Syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

René Thury, du Syndicat des Employés de Nantes, avec Mlle Emilienne Robert.

Roger Porbier, du même Syndicat, avec Mlle Germaine Daniel.

Mlle Jeanne Pierry, du Syndicat des Employées des Sables-d'Olonne, avec M. Eugène Ravon.

Mlle Duval, professeur de sténo aux Cours Professionnels féminins de Poitiers, avec M. Albert Violet d'Archiigny.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### DISTINCTION

L'épouse de notre camarade Louis Poulet, membre du Conseil du Syndicat des Employés de Nantes (section de Rezé), vient de recevoir la Médaille d'Or de la Famille Française, pour onze enfants vivants.

Nos plus cordiales félicitations.

#### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès du beau-père du dévoué président de l'Association Interprofessionnelle de Châtelleraut.

Mlle Pascault, tante de Mlle Pascault, présidente du Syndicat de l'Habillement de Châtelleraut.

Mme Callet, mère de notre camarade René Callet, du Syndicat des Employés de Nantes.

Mme Bossau, mère de Mlle Clotilde Bossau, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mme Gendron, mère de Mlle Henriette Gendron, du même Syndicat.

M. Le Delliou, père de Mlle Hélène Le Delliou, du même Syndicat.

M. Boué, beau-père de Mme Roger Boué, du même Syndicat.

M. Joseph Evain, beau-père de notre camarade André Renaud, du

### NANTES

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

SECTION COMMERCE		1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour
1 <sup>re</sup> Catégorie. — DUHAMEL (C. F. T. C.) ... ELU			
	Pitiot (U. S. N. et C. G. T.)	413	582
	Limbour (C. G. T.)	379	
2 <sup>e</sup> Catégorie. — Mlle GOUPILLE (C.F.T.C.) ... ELUE			
	Boyer (C. G. T.)	69	48
SECTION INDUSTRIE			
1 <sup>re</sup> Catégorie (Bâtiment) :			
	BENEZET (C. F. T. C.)	281	332
	CAILLAUD (C. F. T. C.)	280	332
	Delaye (Front Commun)	629	499
	Forget (Front Commun)	622	499
2 <sup>e</sup> Catégorie (Bois et Imprimerie) :			
	BOURCIER (C. F. T. C.)	222	225
	Grézy (Front Commun)	405	350
3 <sup>e</sup> Catégorie (Métallurgie) :			
	ECOMARD (C. F. T. C.)	312	142
	Rouaud (Front Commun)	1578	1089
4 <sup>e</sup> Catégorie (Alimentation) :			
	VINCENDEAU (C. F. T. C.)	120	65
	Guillou (Front Commun)	345	225
5 <sup>e</sup> Catégorie (Habillement) :			
	PORRION (C. F. T. C.)	183	
	SEGUIN (C. F. T. C.)		213
	Legendre (Front Commun)	331	231
6 <sup>e</sup> Catégorie (Transports) :			
	HERFRAY (C. F. T. C.)	233	116
	Barreteau (Front Commun)	573	438

### Quelques réconfortantes constatations

Nous voyons nos camarades du commerce, élus, il y a 6 ans, avec 538 et 108 voix contre 556 et 47 aux concurrents conférés, brillamment réélus cette année avec 1029 et 161 voix, contre 582 et 48 à ceux d'en face. Remarquable progression !

Nous voyons aussi, dans la catégorie Industrie, nos candidats gagner un nombre de voix imposant sur les élections de 1932, où nous présentions des candidats pour la première fois. C'est ainsi que dans les premières et deuxième catégories nous gagnons respectivement 237 et 86 voix, contre seulement 95 et 25 gagnées par les candidats du Front Commun. Dans la cinquième, nous avons plus de voix, au premier tour, que l'élu confédéré, au second tour, il y a trois ans ; et nous gagnons-là 137 voix contre 56 par le candidat élu du front commun, et nous approchons même celui-ci de 18 voix seulement.

Ceci est très encourageant, et plein de promesses pour les prochaines élections. Il est certain, en effet, que si tous ceux qui avaient voté pour nos candidats de l'Industrie au premier tour n'avaient pas perdu confiance et étaient tous revenus au second tour — dire qu'un tiers dans les catégories les plus favorisées et la moitié dans les autres, sont restés chez eux ! — nous aurions compté plusieurs élus cette année même.

Et cela malgré le Front Commun, et malgré une campagne étonnante, aussi bête que méchante, de la part de la Bourse du Travail aux abois.

### Merci !

Merci à tous nos électeurs, à ceux des deux tours d'abord, les plus méritants ; à ceux du premier tour, qui certainement, tiendront à se dérangés deux fois le prochain coup ; à ceux enfin qui n'ont pu venir qu'au second tour, et sur qui nous compterons aussi.

Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la préparation de ces élections, et à celles qui ont apporté leur concours aussi aux bureaux de vote et pour la distribution des bulletins.

Merci enfin à « L'Echo de la Loire », qui nous a permis de répondre publiquement à la campagne faite par les autres dans « Le Populaire ».

Merci à tous et rendez-vous pour 1933.

## ARBRE DE NOEL

### SALLE SAINT-MICHEL Dimanche 29 Décembre 1933

Ouverture des portes, 14 h. 30 - Lever du rideau, 15 h. précises

Comme les années passées, l'Union Nantaise organise cette année un « ARBRE DE NOEL » pour les enfants des Syndicats.

Un programme de choix procurera aux grands comme aux petits quelques heures de saine distraction et de franche gaieté.

Notons au PROGRAMME :

1<sup>o</sup> Représentation de GUIGNOL (à l'intention des petits). Une heure de fou-rire.

2<sup>o</sup> Le Professeur SACHA dans ses tout derniers tours de prestidigitation.

3<sup>o</sup> Distribution des JOUETS aux enfants par le Père Noël.

P. S. — L'entrée est gratuite. Il est cependant recommandé de retenir ses places moyennant un droit de location fixée à 0 fr. 95 pour les grandes personnes et à 0 fr. 50 pour les enfants au-dessous de dix ans. La location sera ouverte à la Conciergerie, 10, rue de Bel-Air, à partir du 15 décembre.

### AVIS IMPORTANT :

Pour le bon ordre dans la distribution des jouets aux enfants et afin de nous permettre de leur donner des jouets appropriés avec leur âge, nous demandons aux parents de faire inscrire leurs enfants âgés de moins de dix ans, en indiquant d'une façon précise le nom, le prénom, le sexe et l'âge de l'enfant.

Pour l'inscription des enfants, s'adresser également à la Conciergerie, 10, rue de Bel-Air, de 13 heures à 16 h. 30. La liste des inscriptions sera close le 20 décembre 1933.

Nul doute que, tous, vous répondrez à notre appel et viendrez nombreux à cette petite fête de famille qui aura un vrai succès.

AU 29 DECEMBRE, à 14 h. 30, Salle Saint-Michel. Il y aura de la joie et du bonheur pour les petits enfants.

### Nouvel avis à nos correspondants

Nous rappelons, pour nos nouveaux correspondants, et pour les anciens qui ont pu l'oublier, les petites consignes suivantes :

Adresser une feuille distincte pour le journal ; donc ne pas écrire l'article envoyé sur la même feuille que la correspondance.

N'écrire que sur un côté de la feuille ; donc utiliser deux ou trois feuilles, si le texte ne tient pas tout sur la première.

Mettre un titre à l'article.

Etre aussi concis que possible. Donc se dispenser de détails en ce qui concerne les comptes-rendus de cercles d'études, de bureaux, de promenades, de fêtes.

Au contraire, mettre bien en relief tout ce qui est vraiment de l'activité syndicale, comme les interventions, la représentation, les services d'entraide.

Enfin ne pas attendre le dernier jour pour envoyer la copie, pour ne pas noyer les rédacteurs, qui ont

aussi d'autre travail à faire en même temps. Faire ainsi un effort pour que tout soit prêt pour le dernier jour du mois.

### Aux Adhérents de la Caisse Mutuelle chirurgicale

Les adhérents de la C. C. M. F. sont invités à retirer leur carte avant la fin de l'année, 10, rue de Bel-Air. Ils recevront en même temps un exemplaire des statuts.

### UNION NANTAISE

#### Visite de Marcel Poimboeuf

Nous prions tous nos adhérents, à quelque syndicat qu'ils appartiennent, et tout spécialement nos nouveaux adhérents du Bâtiment, de venir nombreux, le dimanche 15 décembre, à la grande réunion au

commissaire prendra la parole l'un des meilleurs orateurs de la C. F. T. C., notre dévoué camarade Marcel POIMBOEUF, secrétaire général de la Fédération des employés.

Tous, à 10 heures, salle Saint-Michel, dimanche 15 décembre, pour entendre Marcel Poimboeuf sur le « Syndicalisme Chrétien devant les problèmes actuels » (crise économique, unité syndicale, décrets-lois, etc.).

Et amenez aussi vos camarades, même non-syndiqués.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

#### Avis

Nous prions nos camarades en retard de leurs cotisations de passer le mercredi, de 6 h. 45 à 7 h. 30, à notre permanence, rue de Bel-Air à seule fin de se mettre en règle avec le Trésorier et se mettre à jour pour la fin de l'année.

Il est important que nos camarades qui changent de domicile nous en avertissent afin d'éviter des frais de correspondance inutiles.

### Congrès du 15 Décembre

Nous rappelons une dernière fois à tous les syndiqués de Saint-Nazaire, de Saumur et de Nantes que nos Syndicats de la Métallurgie tiendront leur Congrès régional annuel le dimanche 15 décembre, aux Batignolles. Inutile de redire l'importance de ce Congrès. Aussi nous comptons sur tous pour participer aux travaux de la journée qui sera présidée par un délégué de Paris, Marcel Poimboeuf.

Voici l'ordre du jour et détails de cette manifestation :

7 h. 30. — Rassemblement pour les Nantais, place Louis XVI.

8 h. 15. — Messe à l'église Saint-Georges des Batignolles.

9 h. 45. — Séance d'études : le rôle du militant, l'activité des syndicats au cours de 1933, consignés et vœux pour 1936.

12 heures. — Banquet aux Salons Piou au prix de 15 fr. Prière de donner son adhésion pour le 11 décembre au plus tard.

A 15 heures. — Séance de clôture et de propagande, salle de l'Amicale Saint-Georges des Batignolles, avec la participation des délégués de Saint-Nazaire, de La Montagne et de Nantes.

« Le Syndicalisme Chrétien et son actualité », par Marcel Poimboeuf.

### SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL

#### A propos de la Commission paritaire

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons appris que certaines revendications étaient à l'étude. D'ailleurs, une réunion de la Commission du Personnel a per-

mis aux délégués des divers groupements du personnel municipal d'exposer leur point de vue sur la situation du personnel.

Pour l'instant, les revendications les plus en avant sont l'institution d'une commission paritaire et la titularisation du cadre permanent.

Comment instituer la Commission paritaire ?

Nous avons proposé le mode d'élection par service.

C'est dans ce sens que nous avons adressé un projet à M. le Maire, lequel d'ailleurs était d'accord avec nous à ce sujet lors de l'audience du 1<sup>er</sup> Août 1933. Copie de ce projet a été adressée à MM. les membres de la Commission du personnel.

Nous reviendrons plus tard sur ce que nous espérons du fonctionnement de la Commission paritaire.

### FORMATION D'UN SYNDICAT DES COMMIS, Contremaîtres et Conducteurs de Travaux du Bâtiment

Pour le Conseil Syndical, R. GLOTTIN.

Le 28 novembre, un certain nombre de professionnels du Bâtiment, appartenant aux catégories de commis, contremaîtres, et conducteurs de travaux, se sont réunis au siège social de l'Union Nantaise, et ont formé un Syndicat.

Peuvent en faire partie tous les travailleurs du Bâtiment qui occupent des fonctions précitées, ou des fonctions analogues, dans le bâtiment les travaux publics et les industries connexes. Ce syndicat s'adresse par conséquent aux dessinateurs travaillant tant chez les entrepreneurs que chez les architectes.

Nul doute que ce Syndicat connaîtra une prospérité comparable à celle de son frère aîné, qui lui souhaite la plus cordiale bienvenue.

### SYNDICAT DES PREPARATEURS EN PHARMACIE ET DROGUERIE

#### Notre Fête du 15 Décembre

Au cours des réunions mensuelles des 13 octobre et 3 novembre, notre bureau a décidé l'organisation d'une petite fête pour le 15 décembre. Il s'agit d'un banquet familial, suivi d'un bal, également familial ; le tout dans les salons de la Duchesse-Anne.

Des pochettes, surprises, valeur 2 francs, seront vendues au cours du bal, et donneront droit à de très beaux lots. Toutes les pochettes seront gagnantes. Il y aura aussi bataille de ballons et autres divertissements.

Nous comptons sur la présence de tous nos adhérents, pour la bonne réussite de cette initiative, que nous espérons bien renouveler.

Rendez-vous donc pour le 15 décembre. Entrée gratuite, sur présentation de cartes d'invitation du Syndicat.

### Les Vignes à Complant

(Suite de la 3<sup>e</sup> page)

De son côté, le bailleur fournissait avec pour ses complants comme pour ses autres biens. En 1458, Alain de Kerguz, prieur de Batz, confesse tenir comme fief d'Eglise amorti : les maisons du prieuré, les rentes par deniers, vignes, complants de vigne, salines, dîmes de blé, de vin et autres héritages de la paroisse de Batz. (2)

c) L'obéissance. — Le devoir d'obéissance, la reconnaissance du Suzerain était aussi imposée dans certains baux et notée dans certains aveux. En 1594, les Carmélites des Couëts baillent une terre à planter en vigne à charge de donner « le quint » de la levée de vendange pour toutes rentes, charges et devoirs fors dîme à l'Eglise et obéissance. (1)

En 1537, Jean Maisonneuve fait avec pour maison, jardin d'une boisselée, une hommée et demi de vignes au quart de la levée avec un denier de complant sur le tout et obéissance. (3)

Il y avait donc, dans le Comté Nantais comme dans le Poitou, certains complants « infectés des vices de la féodalité ».

Si dans ces complants la tache féodale était regardée comme accessoire et le comportant point l'abolition de la tenure, le complant nantais, attaché au libre de féodalité, pouvait-il être racheté ? Les porteurs des acquéreurs de biens nationaux ne le croient pas.

3<sup>o</sup> La plaidoirie contre le rachat. — Le complant nantais n'était pas rachetable, prétendent-ils, parce que le bail à complant n'était pas translatif de propriété, parce que le complantier n'était point propriétaire de la terre donnée à complant.

a) Le bail à complant nantais n'est point translatif de propriété ou parce qu'il n'est pas un bail à rente, ou parce qu'il ne peut être assimilé au bail à complant des autres provinces.

1. « Le bail à complant n'est pas un bail à rente. » (Boulay-Paty, Hervé : Acte de notoriété). Et après l'avoir affirmé Boulay-Paty, Hervé, les juges de Nantes, les juges surtout, s'appliquent à le démontrer. On se demande pour quelle raison. La différence entre les deux baux n'a jamais été contestée par qui que ce soit.

Il y avait, à côté des vignes à quart, à complant, des vignes, des terres à rente. Jean Pétard (3) en 1422 fait avec pour cinq quartiers de vigne au devoir de quinze deniers de rente et pour un demi quartier de vigne au quart de la levée ; en 1496, avec pour terres, vignes au devoir de cinq deniers, une maille ; en 1617, avec de terre labourable et vignes au devoir de 30 francs de rente, dîme à l'Eglise et obéissance ; en 1618, avec du clos de l'échalier aux mêmes devoirs que le précédent. (3)

Quelquefois le devoir de quart a été converti en rente. 1498, aveu d'Yvon Brocard d'un quartier de terre, partie en vigne, partie en arbres fruitiers. La terre devait le quart de la levée des fruits y croissant. Ce quart a été converti en

3 fr. 45, monnaie de Bretagne payable au vendage. (3)

Il semble que ces vignes à rente ont été confondues avec les vignes à complant au temps de la Révolution. Sous l'ancien Régime, elles en avaient toujours été distinguées, comme le bail à rente avait toujours été différent du bail à complant.

Le bail à rente était translatif de propriété. Il n'était pas le seul bail jouissant de cette qualité, les baux à complant des autres provinces la possédaient également. Aussi les adversaires du rachat, après avoir prouvé que le bail à complant nantais n'est point translatif de propriété parce qu'il n'est point bail à rente, affirment que ce bail ne peut être confondu avec les baux des autres pays.

2. « Le bail à complant est absolument différent des baux des autres provinces. » (Hervé, Boulay-Paty, les juges).

Réponse. — Poullain-Duparc dit que le complant nantais vient du Poitou et qu'il faut se reporter à la Coutume du Poitou pour les règles à suivre dans le Complant Nantais. Mais, dit Hervé, Poullain-Duparc ne mérite aucune considération. « Il a parlé du complant bien superficiellement ». (4). Hervé, autre auteur breton, a rapporté et adopté l'interprétation des juges de Nantes (1621).

Et les juges, au bail de quart et de chapon de La Chapelle-sur-Érdre, ont trouvé le caractère de chapon.

Hervé, l'auteur du mémoire, fidèle à noter tous les traits particuliers à la Bretagne, au Comté Nantais, n'a point distingué en 1786 la moindre singularité distinguant le bail à

complant nantais des baux des autres provinces (5). En 10 ans, les idées d'Hervé avaient changé mais les textes d'Hervé, de Poullain-Duparc, d'Hervé dans les matières féodales et censuelles, restaient conformes au fait. Le bail à complant nantais ressemblait aux baux des autres provinces.

3. « Le bail à complant nantais n'est dû qu'à un usage local et la coutume de Bretagne ne contient aucune disposition à cet égard. » (Hervé, Boulay-Paty).

Réponse. — Et Guyot, universellement suivi, avait dit qu'en France, quand les coutumes d'une province sont muettes sur le complant, le bail doit y être apprécié suivant les règles du champart, et de l'agrier. C'était depuis des siècles une règle générale à laquelle les juges de 1621 et 1623 s'étaient conformés (6). Ils avaient rendu leur arrêt d'après la Coutume de Bretagne.

4. « Le bail à complant nantais ne donne pas droit au retrait lignager. » (Boulay-Paty).

Réponse. — Hervé, lui, affirme, et c'est la vérité, que plusieurs fois il y a donné droit. En même temps il reconnaît la raison de ce droit. Ce droit, les représentants et héritiers du bailleur pouvaient l'exercer, non parce que le bail à complant était un bail à ferme mais parce que le bail « a un devoir de quart et de chapon » (7).

« Le bail à complant ne donne qu'un droit de culture et de plantation », d'après les ordonnances de l'Intendant (1731) et des Etats de Bretagne (1760). (Hervé, Boulay-Paty).

Réponse. — Ces ordonnances, nous l'avons démontré, n'ont en rien changé la nature et les caractères du complant. En les rendant, l'Intendant et les Etats avaient outrepassés leurs droits. Tous les historiens et critiques sont sur ce point d'accord (7).

De plus, depuis l'établissement de l'insinuation (4 oct. 1706) les Etats la votaient pour les baux à complant compris parmi les baux d'héritage à cens ou à rentes foncières. Ils avaient, en 1759, affirmé au roi tous les droits domaniaux (7). En 1760, ils laissaient ces droits en vigueur pour les ventes, expositions, abandonnements de l'héritage, de la propriété résultant des baux à complant et ils la supprimèrent pour les baux censitaires des héritages. Fut-elle légale que la manœuvre manquait trop de logique pour être prise au sérieux.

« Le bail à complant est de même nature que le bail à ferme. Ici le propriétaire donne sa terre à simple bail. Dans les pays voisins, il transporte sa propriété à titre de complant et même à titre de domaine congéable. » (Hervé, Boulay-Paty).

Dans les pièces justificatives jointes au rapport de Boulay-Paty, le verbe transporter n'est employé en aucun acte. Il a été supprimé après le verbe bailler ainsi que la mention du prix de vente du complant de la dite pièce de terre dans le bail du Petit-Boireau.

Réponse. — Dans les baux à complant, le terme bailler est remplacé ou déterminé, précisé par les verbes céder, laisser, délaissé, donner, abandonner, se dévêtir et le plus souvent par transporter. Dans les baux à ferme, le terme bailler est précisé et

déterminé par les verbes louer, affermer, céder à ferme ou à location.

La prise du 6 mai 1728 est précédée d'un bail à ferme et la rédaction des deux actes prouve les différences essentielles entre les deux cessions, les deux baillées. Allain Drouet baillie et afferme pour 7 ans le baillage de la Houssais et le dit bailleur cède et transporte aux dits preneurs à titre de complant une quartelle de terre contenant 66 gauls.

Tous les baux à ferme faits dans le Comté Nantais, en particulier ceux de Vallée et de la Regrippière, conservés aux archives, n'ont point la durée, les caractères de cession, de transport d'héritage du bail à complant.

Les juges de 1621 ont d'ailleurs parfaitement tranché la question : « Le contrat dont est cas (bail à devoir de quart et de chapon) ne peut être estimé ferme ou louage » et les propriétés essentielles des « dits contrats et du bail dont est cas ne conviennent en aucune analogie ». (8)

« Le bail à complant est un bail à ferme pour un temps illimité. » (Hervé, Boulay-Paty, Juges). R. La cession depuis XIII<sup>e</sup> siècle est perpétuelle, faite à perpétuité, à jamais au temps à venir. Des circonstances exceptionnelles, telle la famine de 1631, qui en Poitou, Anjou, partie Bretagne, Ville de Nantes et environ fit périr une infinité de peuple (9), tel l'hiver de 1709 qui détruisit la très grande partie des vignes (9), tel l'éloignement ou l'extinction de certaines familles, expliquent les abandons et reprises signalées dans les baux du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Ces abandons et reprises ne portent pourtant que sur partie infime du vignoble et ces exceptions proviennent qu'en vertu du bail translatif de propriété et perpétuel, la terre transportée restait à jamais, dans la presque totalité des tenures, un héritage, une propriété qui prenait rang parmi les autres biens propres et anciens du preneur, de ses successeurs et ayant-droit. Le bail, perpétuel de droit, devenait perpétuel de fait.

Et nous concluons : les porteurs des acquéreurs de biens nationaux avaient exagéré quand ils avaient affirmé que les complants nantais n'étaient point infectés des vices de la féodalité, ils s'étaient trompés quand ils avaient proclamé que le bail à complant nantais n'était point translatif de propriété.

Les autres arguments feront l'objet d'un prochain article.

Joseph BRÉTONNIÈRE, Licencié en Droit.

(1) Archives de Loire-Inférieure, G. 116, passim.

(2) B. 777.

(3) Archives, G. 116.

(4) Hervé : Mémoire des propriétaires.

(5) Hervé : Matières féodales et censuelles.

(6) Hervé : Ar. Parl. Bretagne.

(7) Le Moy : Le Parlement de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Élévation du Parlement de Bretagne. — Marion : la Bretagne et le duc d'Angoulême. A.I.V.

(8) Hervé : Ar. Parl. Bretagne, p. 787.

(9) Hervé : Ar. Parl. Bretagne.

(10) Léon Maitre : Historiens inconnus.

(11) Robert Delalande.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Télé. 123.28  
NANTES  
R. C. 553

# LA CHATELAINNE

Télé. 123.28  
R. C. 553  
ST-NAZAIRE

# COMPAGNIE FRANCAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

## Comité intersyndical des Agents des Services publics

Les colonnes de ce journal ont maintes fois traduit les sentiments syndicalistes de nos dirigeants et militants des fédérations et syndicats de fonctionnaires, cheminots et agents des services publics et concédés.

Mais il semble qu'avec la publication de l'ordre du jour adopté à l'issue de la magnifique réunion du 24 novembre, organisée par le Comité intersyndical des services publics, ce numéro doit faire date dans l'histoire du syndicalisme chrétien dans notre région et plus particulièrement pour les membres du comité en question — avec une mention toute spéciale pour l'Association Syndicale des Agents des Services Publics.

Si néfastes que soient certains décrets-lois, il faut leur savoir gré d'avoir permis le rassemblement d'un groupe imposant de travailleurs intellectuels et manuels, résolus à faire du syndicalisme — du vrai syndicalisme.

Tous nos remerciements à notre cher camarade Chaigneau, qui a mis son beau talent, son érudition et son cœur à développer devant nous ce qu'est le vrai syndicalisme.

Avec lui, nous avons promis d'accomplir notre mission de syndicalistes et de chrétiens, d'hommes et de femmes raisonnables, et de mettre en face des décrets-lois, notre programme à nous, fait de justice et de paix sociales.

L'œuvre donc. Organisons notre profession. Notre bon sens aura raison — sans violences — suivons nos militants ! Aidons-les ! et recrutons. Bientôt nous triompherons.

Le tout est de VOULOIR.  
R. GLOTIN.

## INDRET

### SYNDICAT PROFESSIONNEL

#### Notre activité

Nous devons signaler, pour le mois écoulé, en plus du travail incessant fourni par nos militants, deux réunions de Conseil marquant.

C'est avec plaisir d'autre part, que nous avons enregistré la bonne nouvelle que nous a apportée notre Fédération, à la suite des démarches entreprises (à noter l'entrevue qui eut lieu au ministère de la Marine entre M. Burguel, chef de cabinet, M. le Ministre étant en inspection à Toulon) et Pères, Secrétaire de la C.F.T.C., à savoir la suppression de la diminution des 4 % sur nos salaires.

Nous ne voudrions pas laisser entendre que nous fûmes les seuls à revendiquer contre cette injustice, comme certains pourraient le prétendre. Mais tout en rendant à César... disons que notre Fédération a contribué pour sa part à défendre nos légitimes revendications, comme elle saura d'ailleurs toujours le faire quand il s'agira de revendiquer nos droits au salaire vital, et en particulier contre les 10 % de ces trop fameux décrets-lois.

Au cours de la réunion, nous avons étudié la possibilité d'organiser un Arbre de Noël pour les enfants de nos syndiqués, à notre Maison Syndicale. Le Conseil ayant adopté la proposition du Président, nous avons élaboré un programme de choix pour cette fête familiale qui, espérons-le, rencontrera le meilleur empressement. Monologues, chansonnettes, distribution de jouets et de friandises, et même peut-être une petite opérette.

Trois de nos camarades participèrent le 15 décembre, au Congrès local de la Métallurgie aux Batignolles à Nantes : Nicolas, Boullery, Buord.

Deux délégués sont également désignés pour assister à la réunion trimestrielle de l'U.R. de décembre, l'une des plus importantes de l'année.

A la suite du tract lancé par le Syndicat confédéré d'Indret, et sur invitation toute cordiale faite au bas de ce tract, notre camarade Boullery fut désigné comme porte-parole de notre organisation à cette réunion du 29 novembre. Nous ne pouvons que féliciter les camarades du Syndicat professionnel qui se rendirent nombreux à une si aimable convocation.

Nous savons avec quelle verve notre Secrétaire de propagande répondit aux attaques des deux orateurs de la C.G.T.

Comme nous savons que la Voix des Travailleurs est beaucoup lu, nous nous réservons la suite pour une autre fois.

Pour nos adhérents, ils la connaîtront dans une prochaine assemblée générale. Le Secrétaire de séance.

## ST-NAZAIRE



### UNION LOCALE

#### Bibliothèque

Les syndiqués employés et ouvriers sont informés que la Bibliothèque syndicale est à leur disposition pour prêts de livres, tous les jours ouvrables, de 18 h. 15 à 18 h. 45.

S'adresser : 20, rue du Maine.

Le Conseil Syndical.

#### Arbre de Noël

Malgré la crise qui sévit cette année, l'Union Locale veut organiser, comme par le passé, son Arbre de Noël, afin de distribuer des jouets à tous les enfants de ses adhérents et des vêtements à ceux de ses membres les plus nécessiteux en chômage.

A cet effet, elle invite les membres de ses divers Syndicats à lui faire parvenir, au plus vite, les noms et âges de leurs enfants jusqu'à 11 ans inclusivement.

Les renseignements devront être donnés soit aux collecteurs, soit au siège, 20, rue du Maine.

Ceci a seule fin de pouvoir faire le nécessaire pour la commande et la répartition des objets équitablement.

## SYNDICATS FEMININS

### Cercle d'étude

Vous êtes priées d'assister au Cercle d'Etudes mensuel qui aura lieu le dimanche 15 décembre, à 13 h. 30, au siège social, 20, rue du Maine, Saint-Nazaire.

### Section de Méan

#### Réunion du 3 Novembre

Notre réunion mensuelle a vu la salle de notre « Foyer du Syndicat », presque trop petite.

M. le Curé, invité à notre séance, nous parla tout d'abord des devoirs de toute salariée : n'est-ce pas dans l'accomplissement de ceux-ci que l'on doit reconnaître une syndiquée chrétienne d'une autre syndiquée? Revenons auprès de votre patron ce qui vous semble juste, mais n'oubliez pas que vous lui devez la somme de travail qu'il est en droit d'attendre de vous.

Après les félicitations et les encouragements de M. le Curé, invité à cette réunion, et la distribution des prix, Mlle Raboteau, présidente de la section de Saint-Nazaire, assistée de Mlle Guérin, fit appel au Syndicat de Méan pour l'aide financière à apporter à la Maison du Syndicat de Saint-Nazaire, et nous entretint ensuite longuement de la Mutuelle Chirurgicale, exhortant chacune à y adhérer personnellement hélas ! à l'abri d'opérations.

Mlle Fredouillard, la dévouée Présidente et animatrice de notre groupement, se mit aussitôt à la disposition de chacune pour tous renseignements utiles.

Tout le monde se retira enchanté de sa matinée; si utilement employée.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Quelques syndiqués, malgré les convocations qui leur furent envoyées, ne sont pas encore venus se mettre à jour de leurs cotisations.

Afin de les faire mettre en règle, le trésorier avertit ces derniers qu'il passera chez eux courant décembre.

Les engagés à l'avance à prendre toutes dispositions à ce sujet pour le paiement de leurs mois en retard.

## MÉTALLURGISTES !

### Attention !

Réunions générales de section

LE 22 DECEMBRE

A 7 h. 30, à La Chapelle-des-Mairis, café Hugron.

A 9 heures, à Saint-Joachim, café Desbois.

LE 29 DECEMBRE

A 9 heures, à Saint-Malo-de-Guersac, café Cathelin.

A 10 h. 30, à Trignac, au Patronage.

Pour les autres sections les réunions auront lieu courant janvier.

## ANGERS



### Assemblée générale de l'U. D.

L'Assemblée générale de l'U.D., qui s'est tenue à Angers le 1<sup>er</sup> décembre, a certainement eu une importance particulière et, tout en regrettant que chaque Syndicat n'ait pu envoyer son délégué, la nombreuses représentation qui a participé à cette rencontre prouve l'intérêt grandissant qu'on lui porte, et aussi, l'urgence nécessaire d'une organisation de plus en plus forte, pour faire face aux exigences des heures troubles que nous vivons.

Aussi, s'agissait-il de réorganiser l'U. D. C'est ce que tint à souligner notre président, R. Bougis, en ouvrant la séance, et c'est encore ce que réclame notre ami Lesciellour, en conclusion de son bref rapport moral.

De nombreux syndicats ont tenu à nous adresser quelques lignes sur leur activité des mois passés, et la lecture de ces rapports fut faite pour le profit de tous.

Pourquoi faut-il que toute action sociale reste, en partie, conditionnée par la question financière. Qu'elle limite nos possibilités, cela est trop réel et le rôle du trésorier est bien souvent de se lamenter sur la dureté des temps.

Donc, il importait d'envisager ce problème en toute loyauté, d'autant plus que la création récente du poste de permanent nous obligeait à l'aménagement du budget de 1936.

A l'unanimité, la cotisation à l'U. D. a été fixée à 1 franc par an et par membre.

Il appartenait au président de présenter notre permanent et de définir son rôle ; ce qu'il fit avec beaucoup d'à-propos, et les applaudissements unanimes qui clôturèrent son exposé traduisirent et notre espoir de labeur fécond et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à réaliser ce projet.

Après le renouvellement du Bureau, celui-ci se trouve ainsi composé : R. Bougis, d'Angers, président ; Mlle Patarin, d'Angers, vice-présidente ; M. Bidault, de Saumur, trésorier ; L. Herrou, d'Angers, secrétaire ; Mlle Dénechère, d'Angers, trésorière adjointe ; P. Fleury, de Trélazé, secrétaire ; J. Lesciellour, de Trélazé, secrétaire-adjoint.

En terminant, notre ami Fleury remercia tous les présents de la confiance qu'ils lui accordent et assure nos syndicats de son entier dévouement.

L'Anjou va-t-il enfin se réveiller ? C'est avec confiance dans l'avenir que nous nous sommes séparés.

P. F.

## Réunion intersyndicale

Le jeudi 21 novembre, a eu lieu la première Conférence intersyndicale, 10, rue du Vollier. Le sujet en était « La formation du futur dirigeant ».

Ce rapport, divisé en plusieurs parties montra la nécessité de la formation religieuse, sociale, économique ; la manière de s'instruire par le travail personnel et les cercles d'études, la bibliographie que doit consulter tout futur militant.

Un intéressant échange de vues suivit cet exposé. Il fit ressortir qu'il fallait avant tout être une vraie valeur professionnelle si l'on veut avoir de l'influence ; puis, qu'il faut savoir observer pour pouvoir agir.

Il fut décidé que le prochain sujet serait traité par M. Valmire et aurait pour titre « Les Ligues sociales d'acheteurs ».

La prochaine réunion aura lieu le 10, rue du Vollier, le jeudi 19 décembre ; nous faisons un appel pressant aux syndiqués pour qu'ils assistent à ces réunions mensuelles.

## SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE

### Reunion du 8 Octobre

La réunion commença sous la présidence de R. Haurillon, qui invita les membres à reprendre nombreux le cycle des réunions mensuelles. Une causerie professionnelle, suivie d'une discussion, et un sujet social donnèrent à ces réunions un intérêt croissant, d'autant plus qu'on y étudia des questions d'actualité.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

SECTION COMMERCE			
		1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour
1 <sup>re</sup> Catégorie.	Mlle PATARIN (C. F. T. C.)	258	294 ELUE
	BALLOUX (C. F. T. C.)	256	296 ELU
	Nau (C. G. T.)	279	287
	Corné (C. G. T.)	274	284
2 <sup>e</sup> Catégorie.	Moulien (indépendant)	52	ELU

SECTION INDUSTRIE			
		1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour
5 <sup>e</sup> Catégorie.	ALUSSUS (C. F. T. C.)	150	140
	Gauchet (C. G. T.)	233	206 ELU

## Remerciements à nos amis

Le 24 novembre, le corps électoral choisissait ses représentants au Conseil de Prud'hommes.

Dans la première catégorie du Commerce, les électeurs ont renouvelé leur confiance à nos amis conseillers sortants.

La victoire est d'importance, les adversaires de nos amis conseillers, jadis démissionnaires parce que ne voulant pas siéger en compagnie de syndiqués chrétiens, se présentaient comme victimes du patronat et seuls défenseurs qualifiés des travailleurs.

Or, malgré leur influence dans des milieux très catholiques et la prudente sagesse de cacher des titres comme celui de la Légion d'Honneur, qui ne seront étalés qu'après les élections, les électeurs ont, une fois de plus, fait comprendre à ces messieurs que la retraite qu'ils s'étaient octroyée — pour un temps — était désormais définitive.

Nos candidats ont franchement déployé le drapeau du Syndicalisme Chrétien, et le corps électoral, loin de s'en offusquer, a exprimé ses sentiments d'ordre, de rénovation et de collaboration, en confirmant, pour la troisième fois en trois ans, sa volonté de voir siéger au Conseil des Prud'Hommes ceux qui s'inspirent, dans leur activité sociale, des principes de la C. F. T. C.

Dans la catégorie industrielle où, pour la première fois, nous présentions un candidat, notre ami Alussus a remporté un véritable succès gage d'une future victoire.

Honneur à nos candidats et à tous ceux qui apporteront le concours de leur dévouement durant la campagne électorale.

Et maintenant, redoublons d'efforts pour développer nos organisations syndicales, afin que par elles nous devenions les défenseurs de plus en plus écoutés et puissants des travailleurs.

Le candidat aux cours de la Société d'Horticulture sont engagés à acheter leurs livres d'études par l'intermédiaire du Syndicat, pour profiter de la réduction accordée.

René Haurillon nous fait aujourd'hui une causerie fort intéressante sur la fécondation chez les arbres fruitiers.

M. Bougis qui, malgré des empêchements graves, a tenu à venir nous faire une causerie, nous parle de l'Encyclopédie « Reum Novarum » et des principes qu'elle met en lumière : respect de la propriété, réputation du socialisme, juste salaire, associations professionnelles protégées par l'Etat.

Nous remercions M. Bougis et René Haurillon de leurs causeries très intéressantes. Nous étudierons en détail les principaux points de l'Encyclopédie. C'est en somme la pierre de touche des Syndicats Chrétiens, que nous devons approfondir pour faire de justes revendications ; tout syndiqué doit la connaître.

## Réunion du 5 Novembre

Une première causerie est faite par Ch. Bellanger et porte sur « Le recrutement des ouvriers jardiniers ». Notre camarade expose d'abord la situation des ouvriers jardiniers, situation connue de tous.

1<sup>er</sup> De 16 à 21 ans, ouvriers stagiaires, en perfectionnement et ouvriers originaires d'Angers.

2<sup>e</sup> Après 50 ans.

Parmi les premiers, les uns font un stage de 6 mois, d'autres d'un an ; beaucoup sont des fils de patrons qui plus tard seront patrons eux-mêmes. Les ouvriers en perfectionnement viennent du sud, du sud-ouest ou du sud-est en majeure partie.

Il est à signaler qu'à l'âge de la fondation d'un foyer, beaucoup abandonnent le métier trop peu rétribué, ne suffisant pas au nécessaire d'une maison.

Parmi les ouvriers dépassant la cinquantaine, on trouve des manœuvres payés aussi cher que des ouvriers de métier. A la suite de cette causerie, l'idée est émise d'un bureau de placement avec relations dans les centres horticoles, d'abord pour trouver du travail, et ensuite une chambre et une pension. La grosse difficulté est de se faire connaître et d'avoir des relations dans les villes horticoles, car il n'existe encore que très peu de syndicats analogues à notre.

M. Chenet fait ensuite un très intéressant exposé sur le pêcher.

Nous remercions MM. Chenet et Ch. Bellanger, de leurs causeries très documentées qui assurent la vitalité du groupement. Nous engageons les membres à venir toujours nombreux, afin d'en tirer

profit pour eux, et de mieux se connaître entre eux.

Le Secrétaire.

## SYNDICATS DU TEXTILE et parties similaires

### Assemblée générale

Le samedi 30 novembre, à 16 heures, avait lieu l'Assemblée Générale du Syndicat ouvrier et du syndicat des ouvrières du textile.

La séance était présidée par M. Desforges, Président, assisté des membres des bureaux des deux syndicats.

Le rapport moral fut d'abord donné, il rappelait la participation des syndiqués à la semaine sociale, la propagande exercée à ce sujet. L'action professionnelle a été faite aussi en plusieurs occasions en certains ateliers des Etablissements Bessonneau.

Le fait le plus important du semestre a été la présentation d'un candidat dans la cinquième catégorie de l'Industrie. Le Trésorier avait accepté de se faire porter comme candidat du syndicat chrétien.

Le résultat en a été très satisfaisant. L'écart de 83 voix au premier tour de scrutin, s'est diminué et n'était plus que de 66 voix au ballottage.

Il y a des échecs qui valent des succès ; en tout cas, ce fut l'occasion pour tous les membres présents de se montrer décidés à préparer des maintenant les futures élections.

Le rapport financier fut ensuite donné ; l'état de la Caisse est très satisfaisant ; le rapport fut adopté et quittus fut donné au trésorier.

Le Président du Syndicat des employés avait tenu à apporter sa sympathie aux ouvriers, et montrer la solidarité qui existe entre les deux syndicats ; il clôtura la réunion par quelques mots sur les efforts persévérants et tenaces que doivent faire les syndicats chrétiens pour intensifier leur développement.

Le Secrétaire.

## SYNDICATS FEMININS

2, Rue Pasteur. — ANGERS

### Réunion de Groupes professionnels

La première réunion pour la saison 1935-1936 aura lieu le Jeudi 5 décembre. Elle intéressera les employées de Commerce. Nous espérons qu'elles seront nombreuses, afin que nous puissions envisager avec elles la façon d'améliorer leur

situation, et aussi la possibilité de faire appliquer les lois sociales, qui sont encore ignorées par trop de commerçants, à Angers.

Le mois prochain se réunira le groupe de la banque, puis successivement les ouvrières de l'habillement, couturiers, ouvrières en confection, etc...

## CHOLET

### Elections Prud'homales

En raison de certaines circonstances d'ordre local, nous n'avons pas présenté de candidats dans de nouvelles catégories.

Nous n'avons donc qu'un seul candidat, dans la première catégorie du Commerce, notre camarade Maurice Richier, conseiller sortant, qui a été réélu sans concurrent.

Nos félicitations.

## TRELAZE

### Cercle d'études

Le prochain C. E. syndical aura lieu le samedi 14 décembre, à 19 heures, salle de la Providence, 112, rue Jean-Jaures.

Sujet traité : « Les conventions collectives de travail ».

Tous les syndiqués soucieux de leur éducation intellectuelle sont invités à assister à ces réunions d'études. Le Conseil Syndical.

## VENDÉE

### SYNDICAT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

#### Responsabilité des commissions municipales dans la révision des listes électorales

La révision des listes électorales aura, cette année, une particulière importance en raison des élections législatives prochaines. Les secrétaires de Mairie vont être appelés à préparer et à exécuter ce travail avec la commission municipale, et peuvent à l'occasion, partager sa responsabilité.

Il nous semble opportun de leur donner l'essentiel de l'art. 12 de la loi du 29 juillet 1913. Nul en effet n'est censé ignorer la loi, et la connaissance de cet article, peut leur rendre service soit en dégageant leur responsabilité soit en leur permettant de faire valoir certains droits violés.

\* Loi du 29 juillet 1913. Art. 12. — Quiconque, soit dans une commission administrative ou municipale, soit dans un bureau de vote ou dans les bureaux des mairies... avant, pendant ou après un scrutin, aura, par inadvertance ou volontairement de la loi ou des arrêtés préfectoraux, ou par tous autres actes frauduleux, violé ou tenté de violer le secret du vote, porté atteinte ou tenté de porter atteinte à sa sincérité, empêché ou tenté d'empêcher les opérations du scrutin, ou qui, en aura changé ou tenté de changer le résultat, sera puni d'une amende de 10 fr. à 500 francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Le délinquant pourra en outre être privé de ses droits civiques pendant deux ans au moins et cinq ans au plus, si le coupable est fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, agent ou préposé du Gouvernement ou d'une administration publique, ou chargé d'un ministère de service public, la peine sera portée au double.

E. BOULINEAU. (A suivre).

P.-S. — On nous a demandé : où se trouve le barème départemental des traitements des secrétaires de Mairie ? Il a été publié dans le « Recueil des actes administratifs du département et de la Vendée » de 1927, n° 9, page 245.

E. B.

## LES SABLES D'OLONNE

### Une Conférence de Marcel Poimboeuf

C'est le samedi 14 décembre, salle Jeanne-d'Arc, que nous aurons l'avantage d'entendre l'excellent conférencier qu'est Marcel Poimboeuf.

Nul doute que tous les syndiqués Sablais tiendront à assister à cette conférence et qu'ils se feront un devoir d'y amener leurs camarades qui hésitent encore à adhérer au Syndicat. C'est une occasion pour tous de

Un savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!



SAVON POUDDRE CROIX D'OR A L'OXYGÈNE

## COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

COMPTABILITÉ STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE SECRETARIAT COUPE - COUTURE MODE, COIFFURE, etc...

### PLACEMENT gratuit ELEVES

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

## ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une

SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

Suivez les COURS DE COIFFURE chez

## BERTHE & MARIA

COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

## LA MAISON ROGHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

.. AU 32 DE LA MEME RUE ..

LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc...

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
**NANTES**  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GRAVURE**  
sur Métaux et sur Bijoux  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués.

**Voulez-vous du BON BEURRE ?**  
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**  
de la **Laiterie de Fresnay**

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**TRANSPORTS DROUIN FRERES**

Services réguliers Voyageurs  
Services Rapides et Groupages  
Camionnages - Déménagements  
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxueux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, rue Affre - NANTES

Assurances sur la Vie  
Rentes Viagères  
**H. Devorsine & L. Feidel**  
1, rue Affre - NANTES

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**

**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU**  
4, Place du Martray, 4  
**NANTES**  
Téléphone : 130.53

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
L. CHATELLIER Père et Fils  
**L. CHATELLIER, Fils**  
SUCCESSEUR  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 126.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

**Bons d'Epargne**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127-78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
**GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE**

s'instruire des questions sociales qui seront exposées et c'est une occasion de faire connaître le Syndicat aux Sablais qui l'ignorent encore.  
Donc rendez-vous, salle Jeanne-d'Arc, le samedi 14 décembre, à 20 h. 30.  
Beaucoup de propagande autour de vous.  
Pas d'absents ! A. V.

**La Caisse maladie**  
A l'issue de la séance d'études qui eut lieu salle Jeanne-d'Arc, le 10 novembre, et à laquelle assistaient un bon nombre de syndiqués, furent adoptés les statuts de la Caisse Maladie.

Dans l'article 3 il est spécifié que tous les syndiqués Sablais ont droit à des secours en cas de maladie, à condition d'être à jour de leurs cotisations.  
D'autres articles indiquent ce qu'il faut entendre par maladie et quels sont les jours pendant lesquels le malade a droit à l'allocation.  
Enfin, un article donne le tarif journalier des différents groupes.  
D'ailleurs, un exemplaire des statuts sera remis à tout syndiqué qui en fera la demande. LE BUREAU.

N.B. - La conférence Poimboeuf pouvant remplacer très avantageusement une séance d'études, celle-ci n'aura pas lieu en décembre, mais en janvier. (Une surprise !!!)

**La Cotisation**  
Encore la cotisation, me direz-vous ?  
Eh ! oui, encore !  
En cette fin d'année, on n'entend que cela, on reçoit des petits mots de différentes sociétés auxquelles on peut appartenir ; ces petits mots ont toujours le même sens : payez vos cotisations ; mettez-vous en règle avec le trésorier avant la fin de l'année, etc., etc...  
Si vous saviez combien il est embêtant de toujours réclamer !  
Et pourtant il le faut ! Un adhérent ne devrait pas attendre le petit mot de la fin d'année.  
Tous vous le comprendre, et vous ne vous ferez pas tirer l'oreille, car vous tirerez votre porte-monnaie auparavant. LE BUREAU.

**CHATELLERAULT**  
**UNION LOCALE**  
Depuis le 13 octobre, date de rentrée de l'année 1935-36, nous avons tous repris notre travail, et chaque semaine, je vois avec le plus vif plaisir, nos adhérents et adhérentes, venir nombreux aux divers cours mis à leur disposition.

Je puis dire que les rentrées aux différents cours ont dépassé toutes nos espérances, et je tiens à féliciter tous les élèves de leur régularité et de leur attention.  
Je transmets tous les remerciements du bureau à toutes les personnes qui apportent leur concours si précieux à nos sections syndicales châtelleraultaises, et je suis persuadé qu'en fin d'année, les uns et les autres seront récompensés de leurs efforts.

Continuez, persévérez, mes chers amis. Gardez vos bonnes dispositions. Toute l'année, soyez fidèles à ces rendez-vous, qui préparent votre avenir.  
Tout en pensant à nous, n'oublions pas d'être des apôtres, et que chacun se fasse un devoir d'amener adhérents et adhérentes à nos diverses sections. La vie syndicale en dépend : plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Haut les cœurs !  
LE PRESIDENT.

**11 Décembre**  
Cette date est celle d'un grand jour pour nous, puisque nous recevons notre cher Secrétaire Fédéral, M. Poimboeuf, qui, salle Jeanne-d'Arc, nous fera une brillante conférence.

Elle sera suivie, nous en sommes convaincus, par tous les syndiqués, qui auront à cœur de prouver ainsi une fois de plus, leur attachement à la C.F.T.C.  
**Réunion mensuelle**  
La direction s'excuse de nouveau, du malentendu qui s'est produit le 5 novembre pour le premier cercle d'études de l'année.  
Des circonstances indépendantes de nos volontés ont ajourné cette première rencontre, nous nous en excusons auprès de tous nos adhérents et adhérentes.  
Nous leur demandons avec insistance de venir fidèlement à ces réunions. C'est une des branches essentielle de notre vie syndicale, ne l'oublions pas. Elle est aussi importante que nos cours.

**SYNDICATS FEMININS**  
**Réunion des dizainières et militantes**  
Le mercredi 20 novembre, à 20 h. 30, les militantes des 2 sections étaient réunies, 13, rue du Vieux-Palais.

Après que chacune eut accepté de faciliter le travail des secrétaires et trésoriers, on procéda à la révision de toutes les listes et à la nomination de quelques nouvelles dizainières.  
Que toutes, anciennes et nouvelles soient très sincèrement remerciées pour la responsabilité qu'elles ont bien voulu prendre, car nous savons à quel point le service qu'elles accomplissent dans l'ombre, est précieux.

**Réunion des bureaux**  
Les bureaux des syndicats Employés et Ouvrières auront désormais leur réunion mensuelle à date fixe (décision prise au cours de la réunion du 14 novembre dernier).  
Des convocations parviendront quelques jours avant la date fixée pour la réunion de décembre.

**Départ de notre trésorière**  
Nous avons le regret d'informer les membres de nos syndicats, du départ de notre trésorière Mlle Germaine Réverdy.  
Ses occupations ne lui permettant plus d'assurer l'ingrate et lourde tâche de trésorière, Mlle Réverdy reste toujours notre membre actif, et nous ne saurions trop la remercier pour le soin qu'elle a apporté, depuis déjà de nombreuses années, à remplir ses fonctions.

**POITIERS**  
**'A propos de l'ouverture des magasins**  
Un peu partout, les Syndicats d'Employés peuvent constater qu'il y a une tendance perpétuelle à la violation du repos dominical ; les deux interventions des Syndicats masculins et féminins en sont une preuve de plus. Voici les faits :  
Le 16 octobre, nous étions convoqués par un groupement patronal qui voulait notre accord pour ouvrir le dimanche 20 suivant la Foire de la Saint-Luc. Nous avons refusé pour les motifs suivants : d'abord, cette ouverture est illégale et nous n'avons pas à l'autoriser ; et, serait-elle légale, que notre respect du dimanche nous interdise une complaisance envers une conscience catholique réprouvée.  
La seconde alerte fut plus grave. Des affiches en vitrine nous prévinrent qu'un important magasin du centre décidait d'ouvrir, avec son personnel, le jour de la Toussaint. Là, nous n'avions pas la loi pour nous, mais...  
Le 27, les délégués de nos deux syndicats se rencontrèrent, à la Bourse du Travail, avec ceux de la C.G.T., et adressaient au directeur du magasin visé une lettre de protestation, fortement motivée, dans laquelle il était dit que nos syndicats se réservaient, en cas d'ouverture, de rechercher toutes les infractions commises aux accords précédents et d'agir judiciairement.  
Le résultat obtenu fut concluant, et l'exemple désastreux de cette ouverture le jour de la Toussaint, évité. Pour être justes, nous tenons à signaler que le Directeur de ce magasin est un homme parfaitement connu et

sociale, et qu'il n'agissait que sur des ordres de Paris.  
En ce qui concerne le dimanche 20 octobre, divers magasins ayant ouvert, notre Président, le Secrétaire du Syndicat cégétiste et l'Inspecteur du Travail firent une promenade au cours de laquelle furent dressés des procès-verbaux.  
Et maintenant, supposez qu'il n'y ait pas de Syndicat... R. M.

**Visite de Marcel Poimboeuf**  
Nous aurons le rare avantage d'avoir parmi nous, le 12 décembre, le sympathique Secrétaire général de la Fédération des Employés, Marcel Poimboeuf.  
Tous nos adhérents tiendront à venir l'entendre, avec leurs amis, de façon à lui ménager un auditoire digne de lui, et à faire profiter notre mouvement syndical chrétien à Poitiers, de sa parole aussi convaincante qu'autorisée.

**THOUARS**  
**CHEZ LES CHEMINOTS**  
Le soir du 5 novembre, plus belle assistance qu'à l'ordinaire, sans doute pour entendre notre ami Chevolleau, de La Roche-sur-Yon.  
Le Secrétaire donne tout d'abord connaissance de la circulaire n° 4228, sur la propagande à faire pendant le mois de novembre. Chacun s'engage à faire un effort afin d'amener dans notre organisation syndicale les camarades encore hésitants.  
Chevolleau fait ensuite un compte-rendu très complet du Conseil de Réseau du 13 octobre. Il nous rappelle aussi les enseignements pontificaux en matière de doctrine sociale.  
Il cite en particulier ce passage de l'Encyclique « Rerum Novarum » où il est question « de la misère imméritée que tant de travailleurs subissent, livrés à la merci de maîtres humains... » « Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contrairement par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, qu'adviens-il ne lui est pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste ».

Et plus loin : « Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave. Il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de la personne humaine. Le travail du corps, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de subsistance à sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, et de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras » ; et par conséquent, comme une machine humaine.

Voilà, camarades, quelques lignes édifiantes, puisées dans ce document datant de 1891 et qui cependant n'a rien perdu de sa valeur, document que nous considérons comme notre charte du travail, à nous Syndicats Chrétiens.  
Et après quelques échanges de vues Pillot leva la séance non sans avoir chaudement remercié Chevolleau de ses enseignements précieux.  
Le Secrétaire.

**WANTZ**  
**Visite de Marcel Poimboeuf**  
Nous rappelons à tous les syndiqués que c'est le vendredi 13 décembre, que notre camarade, Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération des Employés, sera à Niort, où il fera une très intéressante conférence.  
Des convocations seront envoyées aux adhérents pour l'heure et le lieu de la réunion.

Le Secrétaire de l'Union Locale des Employés, A. BARATEAU.

**WANTZ**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**NIORT**  
**Elections Prud'homales**  
Bien que n'ayant pas pu se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 17 novembre, notre ami Ollivier Aristide, président de l'Union Locale des Employés de Commerce, a remporté au 2<sup>e</sup> tour, dimanche 24 novembre, non pas une victoire mais sûrement un succès, et qui aurait pu être complet si avec un peu de bonne volonté, les abstentionnistes à qui nous avions envoyé un appel y avaient répondu.

Mais ne nous décourageons pas, mettons-nous au travail, et la prochaine fois espérons une victoire pour la C.F.T.C.  
Voici les résultats obtenus au 2<sup>e</sup> tour (catégorie employés) :  
- Rossard, 41 voix, élu ; Faucher Ed. 40 voix, élu ; Aristide Ol. (C.F.T.C.), 38 voix.

**REIMS**  
**Visite de Marcel Poimboeuf**  
Nous rappelés à tous les syndiqués que c'est le vendredi 13 décembre, que notre camarade, Marcel Poimboeuf, Secrétaire général de la Fédération des Employés, sera à Reims, où il fera une très intéressante conférence.  
Des convocations seront envoyées aux adhérents pour l'heure et le lieu de la réunion.

Le Secrétaire de l'Union Locale des Employés, A. BARATEAU.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**REIMS**  
**WANTZ**  
Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi !  
P.-E. FLANDIN.

**RÉAU**  
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE  
BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MERCERIE  
SOIERIE  
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS  
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !



**LE BOULET BARRE AUX EXTRÉMITÉS**

**FABRICATION BLANZY-UEST**  
**CHARBONS SELECTIONNES**  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES  
Tél. 122-40

**LES MEUBLES ROBERT**  
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES  
Notre CHAMBRE Réclame en 140 cm

ARMOIRE  
3 portes ouvrantes,  
LIT DE MILIEU,  
LISEUSE dessus marbre,  
SOMMIER, MATELAS  
pure laine.  
Traversin, deux Oreillers

Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer  
à partir de... 1.950



10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. - LIVRAISON FRANCO

**HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE**  
OBJETS D'ART  
**BIJOUTERIE M. LAROUSSE**  
17, rue Villès-Martin, S<sup>ts</sup>-NAZAIRE  
Du Choix - Des Prix  
Remise 5 % à tous Syndiqués

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN**  
19, rue du Palais, S<sup>ts</sup>-NAZAIRE  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
PAPETERIE. - MAROQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

Four tous vos ACHATS et VENTE  
**D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**  
adressez-vous au CABINET  
**R. HELOCO**  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ**  
CARRELAGE-RAVALEMENT  
**P. CHAUVIN**  
Chemin des Communs  
Boulevard de Longchamp  
NANTES

VOUS SEREZ BIEN SERV...  
A LA  
**Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT**  
1, rue de la Regratterie  
POITIERS  
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul

**BROUETTES EN TOUS GENRES**  
PETITS TOMBEREAUX  
POUR ENTREPRENEURS  
BALADEUSES ET BABROUETS  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgard-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues :  
ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-56

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant  
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>er</sup> opérat. de Banque et de Bourse

A NANTES  
AU PAYS DES JOUETS, TOUS LES ENFANTS SONT ROIS  
AUX GRANDS MAGASINS  
**DECRÉ**  
PENDANT TOUT LE MOIS DE DECEMBRE  
EXPOSITION GÉNÉRALE de **JOUETS**  
NE MANQUEZ PAS DE VISITER NOS ETALAGES ANIMÉS  
« LA CIRCULATION DIFFICILE »  
LE CIRQUE DECRE AVEC SES ANIMAUX VIVANTS  
**CADEAU** UNE GRAVURE AVEC EPHEMERIDE EST OFFERTE  
POUR TOUT ACHAT À PARTIR DE 20 FRANCS  
NOTRE CATALOGUE DE JOUETS EST PARU  
ENVOI FRANCO SUR DEMANDE  
TIMBRES NANTAIS

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
Consultez  
**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même